
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 15 MARS 2024***L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars à 19 H 00***OBJET : SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE****Contrat de ville 2024-2030 - Approbation et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **8 mars 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°**2024/038****Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY,
M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU
MUSTAFA, *Adjoint au Maire*Mme DAHMANI, Mme LEMARCHAND, M. CARON, M. ANNOUR,
Mme DEHAS, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ
BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI,
Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,
M. BAY, *Conseillers Municipaux***Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BLANCHARD

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme APARICIO TRAORE

(pouvoir à Mme CABOT)

Mme GUEDJ

(pouvoir à Mme DEHAS)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à Mme SANTA CRUZ B)



M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : **19/03/24**Publiée le : **22/03/24**

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Contrat de ville 2024-2030 - Approbation et autorisation de signature

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 ;

VU la Circulaire n° TREB2322581C du 31 août 2023 relative à l'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des Contrats de Ville dans les départements métropolitains ;

VU le Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les Départements Métropolitains ;

VU le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les Départements Métropolitains ;

VU la Circulaire du 4 janvier 2024 sur l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » ;

VU l'avis de la Commission Solidarité et Cohésion Sociale du 6 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que le Contrat de ville est arrivé à échéance le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'au titre de sa nouvelle géographie prioritaire, le quartier des Chênes demeure l'unique quartier prioritaire en Politique de la Ville dit QPV ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune d'Ermont de poursuivre et de consolider son intervention tout en soutenant celle de ses partenaires en faveur du quartier prioritaire des Chênes et de ses habitants,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le contrat de ville 2024-2030 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat de ville ainsi que tout document y afférent.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Valparisis

AGGLO



Vu pour être annexé à
délibération n° 24/038 du 15/03/2024
ERMONT, le 19/03/24
Le Maire

Contrat de Ville Engagements Quartiers 2030

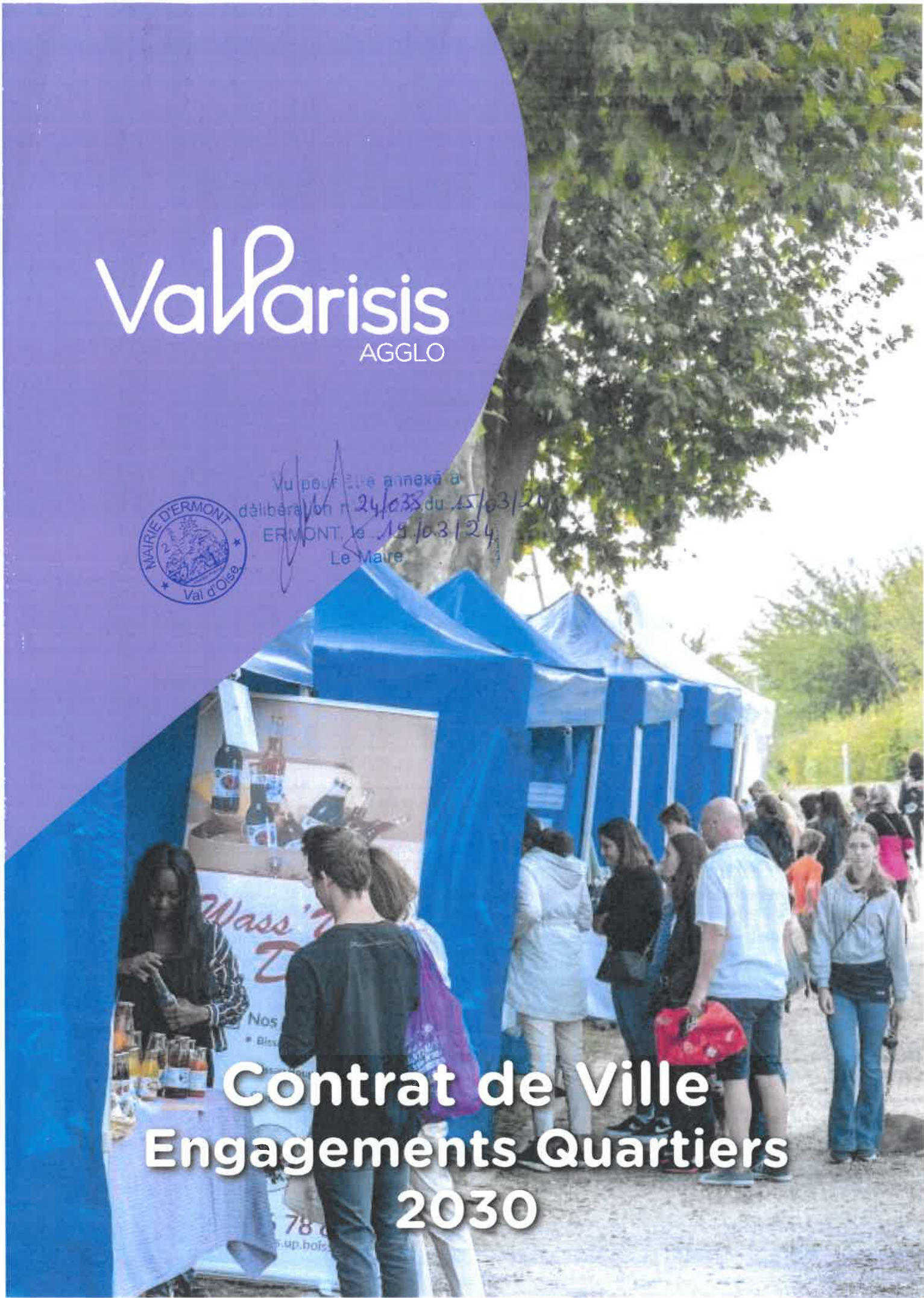


Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	1
GLOSSAIRE.....	2
1. PREAMBULE	3
1.1. Enjeux du contrat « Engagements Quartiers 2030 »	4
<i>Un Contrat de Ville à l'échelle de l'ensemble du Val Parisis.....</i>	<i>4</i>
<i>Le cadre national, le cadre local et les ambitions du Contrat de Ville.....</i>	<i>5</i>
1.2 Présentation du territoire	8
<i>La géographie prioritaire sur le territoire de Val Parisis</i>	<i>8</i>
<i>Présentation du territoire et de la population en QPV.....</i>	<i>9</i>
<i>Intention générale du territoire pour les quartiers, en lien avec le projet de territoire</i>	<i>9</i>
Les orientations du Contrat de Ville à l'échelle de Val Parisis pour les quartiers prioritaires	14
2. DES QUARTIERS EN PROJET.....	19
Les portraits et la vision des quartiers	20
<i>Les Chênes - Commune d'ERMONT.....</i>	<i>21</i>
<i>Mare des Noues - Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE.....</i>	<i>26</i>
<i>Montédour - Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE.....</i>	<i>30</i>
<i>Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin - Communes de SANNOIS et FRANCONVILLE-LA-GARENNE</i>	<i>34</i>
<i>Les Naquettes - Commune d'HERBLAY-SUR-SEINE.....</i>	<i>41</i>
<i>Les Frances - Commune de MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES</i>	<i>46</i>
<i>Clos Saint Pierre Elargi - Commune de PIERRELAYE</i>	<i>51</i>
<i>Les Pins - Commune de TAVERNY.....</i>	<i>55</i>
<i>Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin - Commune de TAVERNY</i>	<i>61</i>
3. GOUVERNANCE DU CONTRAT	67
3.1. Organisation des instances	68
<i>Les instances de pilotage et d'animation du Contrat.....</i>	<i>68</i>
<i>Les attendus en direction des chefs de projet Politique de la Ville, des partenaires signataires et de la communauté d'agglomération</i>	<i>69</i>
3.2. Participation des habitants	70
<i>Les formats actuels de participation citoyenne</i>	<i>70</i>
<i>Les principes et les enjeux de la concertation citoyenne sur les quartiers prioritaires de la CA Val Parisis ..</i>	<i>71</i>
3.3. Les moyens et les leviers financiers pour les quartiers	72
<i>La programmation du Contrat de Ville : l'appel à projets et les Conventions pluriannuelles d'objectifs.....</i>	<i>72</i>
<i>Les moyens de droit commun</i>	<i>72</i>
<i>Les poches de pauvreté.....</i>	<i>73</i>
3.4. Evaluation du Contrat	74
4. SIGNATURES	75

Glossaire

AAP : Appels à projets

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

ARS : Agence régionale de santé

CA : Communauté d'agglomération

CAVP : Communauté d'agglomération Val Parisis

CCAS : Centre communal d'action sociale

CLAS : Contrat local d'accompagnement scolaire

CLS : Contrat local de santé

CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs

CRTE : Contrat de relance et de transition écologique

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

GPO : Groupe de partenariat opérationnel

GUSP : Gestion urbaine et sociale de proximité

NPNRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain

PRE : Programme de réussite éducative

PRS : Projet régional de santé

QPV : Quartier politique de la ville

SSD : Service social départemental

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties



1 - Préambule

1.1. Enjeux du contrat « Engagements Quartiers 2030 »

Un Contrat de Ville à l'échelle de l'ensemble du Val Paris

Les Contrats de Ville ont été institués par la **loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**, dite loi Lamy. La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui vise à **l'amélioration des conditions de vie des habitants des Quartiers Politique de la Ville**. Ces quartiers sont caractérisés par un « *écart de développement économique et social* » par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle ils se situent (article 5 de la loi Lamy). La Politique de la Ville vise **la réduction des écarts de développement entre les QPV et leurs territoires d'inclusion**.

Le Contrat de Ville constitue le document cadre fixant les orientations à l'échelle des intercommunalités en matière de Politique de la Ville. Il s'appuie sur trois outils pour atteindre les objectifs fixés par la loi Lamy :

- La mise en œuvre d'une **programmation annuelle** déployée sur les quartiers dans le cadre d'appels à projets, visant à y améliorer le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi et l'insertion ;
- Le déploiement de dispositifs spécifiques, ciblés sur les enjeux des quartiers prioritaires (renouvellement urbain, cités éducatives...);
- La **mobilisation renforcée des politiques publiques dites « de droit commun »** sur ces secteurs fragilisés.

A l'échelle de Val Paris, 2 Contrats de Ville distincts couvraient le territoire pour la période de 2015 à 2020, avant la fusion au 1^{er} janvier 2016 de la communauté d'agglomération :

- Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Le Parisis (CALP), signé le 23 juin 2015 couvrait 8 quartiers prioritaires, répartis sur 6 communes concernées par la Politique de la Ville sur le territoire du Parisis et une partie de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt.
- Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt (CAVF) a été signé le 19 juin 2015 et couvrait 2 quartiers prioritaires, sur l'unique commune d'Ermont du territoire de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt.

Le 22 juin 2020, la Communauté d'Agglomération Val Parisis, qui avait fusionné en janvier 2016, a signé un **avenant au Contrat de Ville pour la période allant de 2020 à 2022** couvrant désormais 9 quartiers prioritaires répartis sur 7 communes. La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 a entraîné la prorogation des Contrats jusqu'au 31 décembre 2023.

L'année 2024 marque le renouvellement des contrats de ville, avec la démarche « **Engagements Quartiers 2030** ». Cette nouvelle génération de Contrat de Ville a pour objectif de s'assouplir et de s'adapter aux évolutions des territoires en s'appuyant sur une **géographie prioritaire** actualisée, prenant en considération l'évolution socio-démographique du territoire, des quartiers, et les réalités locales, appréciées dans le cadre d'échanges avec les préfets et élus locaux.

Le cadre national, le cadre local et les ambitions du Contrat de Ville

- **Le cadre national : Une Politique de la Ville renouvelée**

La **circulaire du 31 août 2023** relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 est venue préciser les contours de ces documents :

- Un **principe d'articulation renforcée du Contrat de Ville avec les stratégies locales et nationales**, en particulier les Contrats de Relance et Transition Ecologique (CRTE) et les Pactes Locaux des Solidarités signés par l'Etat, les Départements et les Métropoles ;
- **L'inscription d'un volet investissement au sein du Contrat de Ville** - notamment pour financer des projets émanant de la concertation citoyenne - et la possibilité de s'appuyer sur la mobilisation des dotations de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités et leurs groupements, mais également des acteurs privés pour alimenter ce volet ;
- Une **articulation entre un volet « socle »** dédié aux thématiques transversales à l'échelle des intercommunalités et une partie dédiée aux projets spécifiques de chaque quartier ;
- La **possibilité de mobiliser une partie des crédits BOP 147 (2,5% maximum de l'enveloppe départementale, sous conditions, pour des projets en dehors des QPV et sur des zones de fragilités**, notamment celles qui n'atteignent pas le seuil de 1.000 habitants) ;
- Un **objectif de 50% de conventions conclues en convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)**, notamment pour les actions relevant des Programmes de Réussite Educative ou portées par les associations locales ;
- Une **attention à l'anticipation de l'évaluation du contrat** sur les volets qualitatifs et quantitatifs et à la bonne communication autour des subventions versées par l'Etat.

LES ANNONCES ET LES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE COMITE INTERMINISTERIEL DE LA VILLE DU 27 OCTOBRE 2023

Le **Comité interministériel de la Ville (CIV)** qui s'est tenu le **27 octobre 2023** en présence de la Première Ministre, du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, ainsi que de la Secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville, a précisé les moyens mobilisés par l'Etat et les mesures consacrées par les différents ministères à la stratégie portée en direction des quartiers prioritaires :

- **La transition écologique** : Enjeu fort pour les habitants des quartiers prioritaires qui subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des logements parfois mal isolés et un environnement minéral qui favorise les îlots de chaleur en période estivale. A cet effet, 3 ambitions ont été définies :
 - Rendre les quartiers plus verts ;
 - La poursuite et l'intensification de la rénovation urbaine ;
 - Le soutien aux mobilités douces et durables.

- **Une Politique de la Ville renouvelée**, capable de mettre en place des projets adaptés aux besoins des habitants grâce à leur participation active :
 - La mixité sociale dans le logement ;
 - De nouveaux outils pour la Politique de la Ville, dont la **simplification des financements** et des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), la **prolongation de l'abattement taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, le recours plus important aux **subventions de fonctionnement pour les petites associations, etc.**

- **Des services publics**, pour que chaque habitant puisse s'épanouir dans son quartier.
 - Le service d'accueil du jeune enfant, avec un soutien à la création de places nouvelles, la réduction des disparités des tarifications en accueil de loisirs et la généralisation du « Kit 1 000 premiers jours » dans l'ensemble des QPV.
 - La réussite éducative avec la généralisation des cités éducatives, le soutien à l'accès aux internats d'excellence, le soutien à l'attractivité des établissements scolaires en QPV ou encore l'ouverture du temps scolaire (accueil des enfants à partir de 2 ans, ouverture des écoles la première quinzaine d'août, etc.).
 - La santé et l'accès aux soins avec l'objectif de 60 centres de santé regroupant professionnels de santé, de l'accompagnement psycho-social et de « l'aller vers », le programme « Mieux manger pour tous » et le renforcement des actions de prévention à l'école.
 - Le service public de la culture avec l'extension des horaires d'ouverture des médiathèques, le renforcement des partenariats entre établissements culturels et collectivités disposant de QPV, le développement des colonies artistiques ou encore la multiplication des Micro-Folies.
 - Le sport avec la labellisation et le déploiement de clubs sportifs engagés, l'« Alliance pour l'inclusion par le sport » et les 100 millions d'euros du Plan 5 000 terrains de sport « Génération 2024 » pour les équipements des QPV.
 - Une politique en faveur des séniors : via le programme d'investissement dans les résidences autonomie en QPV (rénovation, modernisation...)
 - L'accès aux services publics avec la finalisation du déploiement des espaces France Services, la couverture complète des QPV en centres sociaux et espaces de vie sociale (EVS), la formation de 2 500 aidants numériques, la professionnalisation des adultes relais ou encore le renforcement de la présence de gardiens dans les logements sociaux.

- **La sécurité et tranquillité publique**, plusieurs mesures pourront être développées comme l'appui sur les Forces d'action républicaines (FAR) et sur la présence policière, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la protection des femmes dans les transports ou le rapprochement police-population (postes de délégués à la cohésion police/population (DCPP)).

- **Le plein emploi**, visant à offrir plus d'opportunités en matière d'emploi aux habitants des quartiers et à sécuriser les parcours d'insertion professionnelle et de formation, en lien avec France Travail.
 - Le programme « Entreprenariat Quartiers 2030 » (information, accompagnement, soutien aux projets d'entrepreneurs) ;
 - L'axe de l'insertion dans l'emploi ;
 - La mise en avant de la formation professionnelle ;

- La lutte contre les discriminations par le déploiement de *testing*¹ et d'un baromètre des discriminations.

- Le cadre local : Des priorités définies par l'Etat et les collectivités à l'échelle du Val d'Oise

Le préfet du Val d'Oise a souhaité que les Contrats de Ville soient des **outils opérationnels**, incluant des **engagements précis** des différents acteurs autour d'enjeux structurants pour chaque territoire prioritaire. A cette fin, le préfet a proposé ses priorités pour le département du Val d'Oise, qui sont :

- La sécurité ;
- Le cadre de vie et la transition écologique ;
- L'éducation, la culture et la laïcité ;
- La santé ;
- L'emploi.

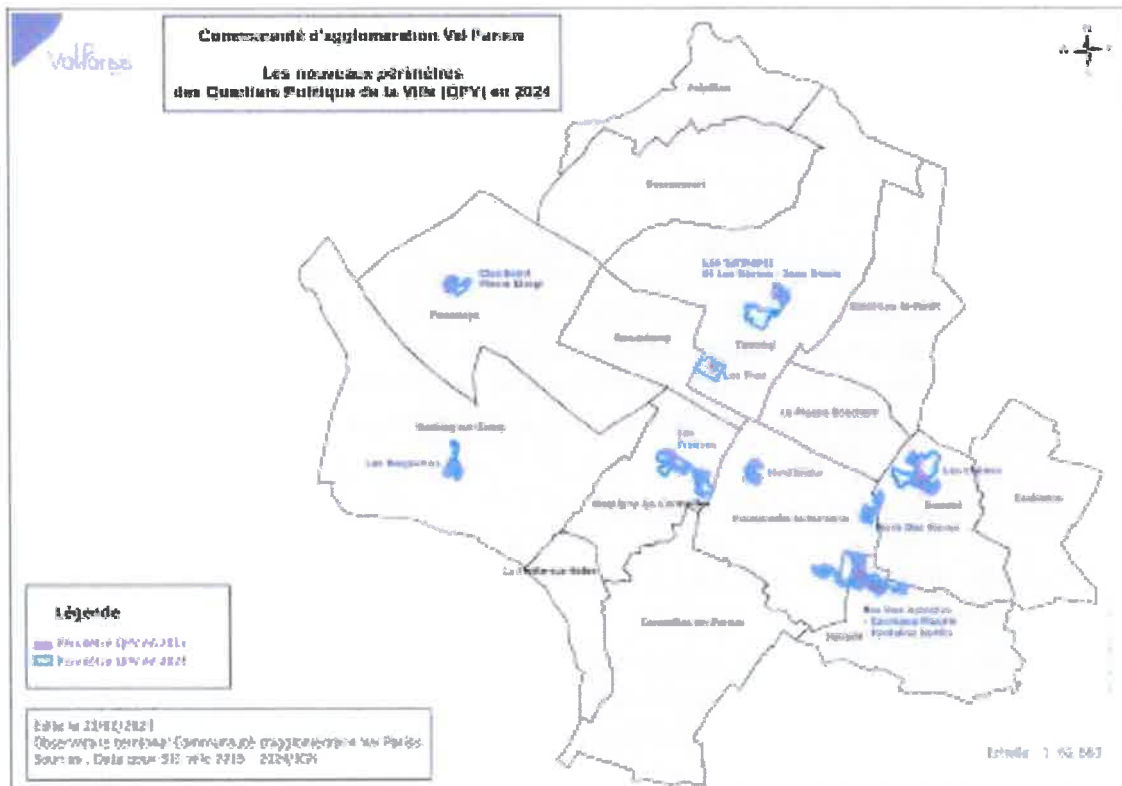
¹ Une méthode qui permet de mesurer concrètement les discriminations, en comparant plusieurs types de candidats à une embauche ou à un logement par exemple.

1.2 Présentation du territoire

La géographie prioritaire sur le territoire de Val Parisis

Le décret du 28 décembre 2023 publié par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires arrête la nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à prendre en compte dans le cadre de cette nouvelle contractualisation. La Communauté d'Agglomération Val Parisis conserve ses 9 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, répartis sur 7 des 15 communes du territoire. Plusieurs quartiers voient leur périmètre évoluer, et le quartier prioritaire Les Sarments et les Nérins situé sur la commune de Taverny s'agrandit pour devenir « Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin ». L'ensemble de ces quartiers regroupe plus de 20 000 habitants (18 000 habitants dans le cadre de l'ancienne géographie prioritaire, et a minima 2 000 habitants supplémentaires estimés dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire) aux conditions de vie précaires².

Carte du périmètre des quartiers prioritaires au 28 décembre 2023, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (données SIG ville, traitement Agglomération de Val Parisis)



² Données INSEE RP 2018, via SIG Ville 8

Présentation du territoire et de la population en QPV

Composée de 15 communes et de plus de 286 000 habitants, la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est un territoire dynamique. Depuis 2014, la croissance démographique de Val Parisis évolue à un rythme de 1% par an. La population est passée de 267 092 habitants en 2014 à 286 517 habitants au 1^{er} janvier 2023. La ville la plus peuplée est Franconville-la-Garenne avec 37 494 habitants, suivie par Herblay-sur-Seine et ses 31 970 habitants. Val Parisis est l'intercommunalité la plus peuplée du département du Val d'Oise et regroupe environ ¼ de la population du département.

La Communauté d'Agglomération Val Parisis reste marquée par des disparités territoriales et de nombreux quartiers du territoire présentent encore des réalités économiques et sociales difficiles, bien qu'ils ne soient pas non plus dépourvus de ressources. La Politique de la Ville y constitue ainsi un enjeu stratégique majeur.

Les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville représentent, au sortir des précédents Contrats, près de 7% des habitants du territoire ; les quartiers Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin et Les Francs sont les QPV les plus peuplés (respectivement 4 972 habitants et 3 487 habitants).

Intention générale du territoire pour les quartiers, en lien avec le projet de territoire

- Le projet de territoire et sa mise en œuvre sur les quartiers prioritaires

Compétence obligatoire de la communauté d'agglomération, la Politique de la Ville s'inscrit pleinement dans le **projet de territoire de Val Parisis**³, marqué par la volonté d'une vision commune partagée à l'échelle de la communauté d'agglomération et des QPV.

La signature de ce premier Contrat de Ville à l'échelle de la communauté d'agglomération est une opportunité forte de réinscrire les quartiers au cœur des dynamiques de Val Parisis et du projet de territoire.

Le projet de territoire se décline en deux objectifs :

- Favoriser un développement équilibré du territoire en renforçant, notamment, ses fonctions économiques ;
- Préserver l'environnement et contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants en portant simultanément des actions en matière de services à la population, de mobilités, de sécurité et de tranquillité publiques, d'une politique environnementale incluant le ralentissement de l'étalement urbain.

³ Communauté d'Agglomération Val Parisis – projet de territoire – 2021-2030

Le document répond à trois exigences qui permettront de faire de Val Parisis un **territoire durable, solidaire, inclusif et attractif** :

- **Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé**
- **Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire**
- **Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions**

Le Contrat de Ville s'inscrit en pleine cohérence avec cette stratégie territoriale, il vient décliner les ambitions du territoire au service des QPV et de leurs habitants et permet d'amplifier ou d'ajuster certaines actions aux spécificités de ces quartiers.

Axe 1 : Un territoire dynamique au cadre de vie préservé

Le territoire est marqué par des gains de population importants. La croissance annuelle de la population entre 2014 et 2020 est de 1%. Cette dynamique démographique est en partie portée par un solde migratoire largement positif, qui confirme l'attractivité du territoire. Cette attractivité repose sur un cadre de vie de qualité et de nombreux atouts : équipements, variété de paysages et de typologies urbaines, patrimoine culturel et naturel remarquable, etc.

Ce fort accroissement démographique sur le territoire est porteur de défis et de déséquilibres potentiels pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis, tels que :

- La multiplication des phénomènes de saturation et de congestion sur les réseaux de transport ;
- Le déséquilibre du tissu économique local ;
- L'artificialisation des sols et l'érosion de la biodiversité ;

L'augmentation des émissions de polluants.

Pour faire face à ces nombreux défis, plusieurs orientations ont été arrêtées dans le cadre du projet de territoire :

- **Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacement actifs et collectifs ;**
- **Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables ;**
- **Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques ;**
- **Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact ;**
- **Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire.**

LES ENJEUX POUR LE CONTRAT DE VILLE

Les quartiers prioritaires présentent des enjeux spécifiques répondant à ces orientations du projet de territoire. Il s'agira d'y apporter des réponses adaptées :

- Dans la majorité des QPV, la gestion des déchets constitue un enjeu important et on y relève des difficultés liées à l'accroissement des dépôts sauvages. Ces sujets ont un fort impact sur le cadre de vie des habitants. La mise en place de séances de sensibilisation au tri des déchets est une piste d'action favorisée dans le cadre du Contrat de Ville et dans la continuité du projet de territoire.
- Dans d'autres quartiers prioritaires, des enjeux de renforcement de la desserte par les transports en commun ont été identifiés. Du fait de revenus plus limités et d'un plus faible accès à un véhicule motorisé individuel, les habitants des QPV présentent une dépendance plus marquée aux transports en commun pour leur mobilité. Accompagner le développement des déplacements actifs et collectifs y est un enjeu essentiel.

Par ailleurs, les QPV peuvent souffrir de certaines formes de stigmatisation urbaine et sociale. Travailler à leur attractivité est à la fois facteur et condition du développement de la mixité sociale sur ces secteurs. La valorisation de l'image des quartiers prioritaires est donc à travailler avec toutes les parties prenantes pour déconstruire les forts préjugés.

Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire

La forte dynamique démographique du territoire accentue également les tensions sur le marché de l'immobilier, accroît les pressions foncière et immobilière et la saturation du parc locatif social. Cet enjeu est également renforcé par le contexte général de transformation de la structure des ménages et la montée des défis qui lui sont généralement associés.

A ce titre, avec 22,6% des résidences principales constituées de logements sociaux, l'offre sociale est bien présente sur le territoire du Val Paris, mais les situations ne sont pas homogènes selon les villes, avec sept communes en dessous de 20% de logements sociaux, quatre entre 20 et 25%.

L'attractivité du territoire par la préservation du cadre de vie ne se réduit pas à la seule protection des espaces naturels. D'autres facteurs comme le maintien d'un niveau d'équipements et de services satisfaisant et adapté ou encore la tranquillité publique contribuent naturellement à la qualité de ce cadre de vie. La sécurité et la tranquillité ont ainsi fait l'objet d'un engagement politique fort et constant au cours du mandat écoulé. Ce dernier s'est traduit par le déploiement de la vidéoprotection et la mise en place du dispositif très innovant qu'est la police municipale mutualisée.

Quant aux équipements et aux services, en dépit d'une situation globalement satisfaisante, des « déficits » ont été constatés en matière d'offres de soins de premier recours ou en matière d'équipements sportifs.

La cohésion sociale entre les habitants est également un sujet important. Pour répondre à ces différents enjeux identifiés, plusieurs orientations sont tracées dans le projet de territoire :

- **Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité**
- **Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants**
- **Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles**
- **Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre**

LES ENJEUX POUR LE CONTRAT DE VILLE

L'accès à un logement de qualité est un enjeu important pour la communauté d'agglomération et les communes, en lien avec les bailleurs sociaux du territoire. Dans les QPV, le renouvellement urbain est déjà bien engagé mais il s'agira par exemple de continuer l'accompagnement du renouvellement urbain sur le quartier intercommunal « Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin ».

Sur le champ de la sécurité et de la tranquillité publique, beaucoup de moyens ont été mis en œuvre, sur le territoire de manière générale et sur les QPV en particulier (ex : intervention en soirée et durant la nuit de la police intercommunale). Ces secteurs restent troublés par le trafic de stupéfiants, les rixes, des occupations excluantes de l'espace public et d'autres faits de délinquance. Ce nouveau Contrat de Ville doit être l'occasion, dans la continuité du travail déjà entamé dans le cadre du projet de territoire, de traiter ces questions, et la sécurité des habitants en constitue un volet prioritaire. Les bailleurs sont des acteurs majeurs dans cet enjeu, en renforçant les moyens de prévention à leur disposition (vidéo protection, résidentialisation, etc.).

A l'occasion de cette nouvelle contractualisation, les partenaires pourront poursuivre la promotion des pratiques sportives et/ou culturelles, notamment pour garantir l'émancipation des jeunes. Plusieurs programmes existent déjà dans les QPV et pourront être poursuivis ou renforcés (exemple : les MicroFolies).

Enfin, l'accès aux soins dans les QPV est également un enjeu majeur identifié par les communes et les habitants qui doivent parfois parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour avoir accès à un médecin. Les indicateurs de santé des habitants des QPV sont également en moyenne plus dégradés (espérance de vie, prévalence de certaines pathologies, etc.)⁴ et font état d'un besoin renforcé en matière d'accès aux soins et de prévention.

Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions

La Communauté d'Agglomération Val Parisis réunit 15 communes autour de compétences, de missions et d'objectifs partagés. Elle tire sa légitimité de ses résultats, ses apports et ses performances en matière de qualité des services publics présents sur son territoire.

La Communauté d'Agglomération Val Parisis souhaite renforcer son rôle d'appui aux communes et renforcer son organisation, ses méthodes de travail et intégrer les principes de l'innovation publique. Ces enjeux permettront d'aller vers la meilleure adéquation possible de l'offre de services publics aux usagers et aux territoires.

Pour répondre à cette exigence, la Communauté d'Agglomération Val Parisis a défini plusieurs orientations en ce sens dans le cadre de son projet de territoire :

- **Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions**
- **Orientation 2 : Être un employeur responsable**
- **Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique**

⁴ Iona Lefebvre et Emma Ros, *Inégalités de santé : quelle situation dans les quartiers pauvres ?*, Institut Montaigne, publié le 5 septembre 2022.

Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération

LES ENJEUX POUR LE CONTRAT DE VILLE

La lutte contre le changement climatique est un enjeu fort pour les habitants des quartiers prioritaires qui subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des logements souvent mal isolés et un environnement très minéral qui favorise les îlots de chaleur en période estivale.

Par ailleurs, la participation citoyenne est un axe important de travail dans le cadre de ce nouveau Contrat de Ville. Un volet à part entière sera dédié à la participation citoyenne, comme le souligne **l'instruction relative à la gouvernance des Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030** du 4 janvier 2024. L'objectif est de pouvoir prendre en compte le besoin des habitants sur leurs quartiers afin de mettre en place des projets pertinents. Les instances de participation citoyenne seront soutenues ou déployées dans les quartiers selon les spécificités locales.

- **Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)**

Un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2020-2026 à l'échelle du territoire Val Paris a été signé le 25 février 2022 par la CAVP, l'Etat et le Département du Val d'Oise.

Le CRTE s'inscrit dans la continuité du projet de territoire du Val Paris. **Le Contrat de Ville a vocation à s'annexer au CRTE.** Les dispositifs et crédits spécifiques de la Politique de la Ville pourront ainsi être mobilisés de manière complémentaire au CRTE afin d'intensifier l'action publique, d'expérimenter de nouvelles solutions et de soutenir la présence sociale au cœur des quartiers.

Certaines actions du Contrat de Ville pourront notamment s'appuyer sur certaines structures et certains dispositifs développés dans le cadre du CRTE.

- **Le Contrat Local de Santé (CLS)**

Un Contrat Local de Santé 2018-2022 a été élaboré par la CAVP, dans le cadre de la Loi Hôpital Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009 qui prévoit que la mise en œuvre du Projet régional de santé puisse faire l'objet de Contrats Locaux de Santé (CLS) conclus entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales.

Un nouveau Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration pour la période 2024-2028 sur la base d'un diagnostic local de santé et dans l'optique de mettre en place une dynamique de santé locale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Ce Contrat Local de Santé précisera un plan d'actions définissant les enjeux prioritaires en matière de santé et d'attractivité médicale, les partenariats et les ressources à mobiliser, ainsi que les actions à mettre en œuvre en matière de promotion, de prévention et d'accompagnement médico-social. Il permettra ainsi la mise en œuvre concrète d'une démarche santé ciblée géographiquement et adaptée aux besoins de santé notamment des populations les plus vulnérables. Dans cette perspective, la CAVP veillera à une articulation poussée entre le présent Contrat de Ville et le futur Contrat Local de Santé - en particulier dans le cadre de ses orientations et projets en faveur de l'amélioration de la santé et du bien-être des habitants des quartiers.

Les orientations du Contrat de Ville à l'échelle de Val Parisis pour les quartiers prioritaires

Orientation n°1 : Garantir la sécurité des habitants et favoriser la tranquillité publique

Les troubles à la tranquillité publique dans les quartiers se caractérisent par les difficultés liées au trafic de stupéfiants, l'occupation des halls, des risques graves engendrés par les confrontations de bandes rivales tout comme d'autres actes d'incivilités impactant le quotidien des habitants des quartiers. La sécurité et la tranquillité publiques sont dès lors un point clé identifié sur l'ensemble des quartiers du territoire et une priorité à traiter dans ce nouveau Contrat de Ville.

Pour favoriser le bien-vivre sur les quartiers et lutter contre l'insécurité, certaines communes ont choisi d'installer des systèmes de vidéo-surveillance, de renforcer la présence d'une police municipale et de renforcer la vigilance globale de tous les acteurs. Le Contrat de Ville ouvre la possibilité de renforcer le travail autour de ces enjeux grâce à la prise en compte de ces problématiques de façon transversale et partenariale.

Enjeux identifiés

Lutter contre le trafic de stupéfiants et les faits de délinquance

Travailler autour de la communication, du partage d'informations et du partenariat

Renforcer la présence de personnel de proximité

Orientation n°2 : Mener une politique de transition écologique en lien avec les habitants pour améliorer leur cadre de vie

Dans le contexte actuel de réchauffement climatique, si les habitants des quartiers prioritaires ont en moyenne une empreinte carbone plus faible que le reste des habitants, ils subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des quartiers construits avec de larges surfaces artificialisées et minérales qui se transforment régulièrement en îlots de chaleur durant les périodes estivales. Quant aux périodes hivernales, celles-ci sont parfois synonyme de précarité énergétique avec l'inflation des coûts de l'énergie, intensifiée lorsque les logements sont vieillissants et peu isolés.

Le sujet du cadre de vie intègre également les enjeux de propreté et d'entretien des quartiers, parfois mis à mal par les dépôts sauvages et jets de déchets. Il faut également, pour traiter du cadre de vie, tenir compte la façon dont les habitants vivent leur quartier et la qualité du lien social qu'ils y tisse. Ce

lien est entretenu dans plusieurs quartiers par des collectifs d'habitants sous des formes institutionnalisées tels que des conseils citoyens ou amicales de locataires. Mais, il est également entretenu par des échanges informels et collectifs d'habitants non institutionnels. Pour continuer de renforcer les liens sociaux contribuant au bien-être des habitants, il est important de repenser et réaménager les espaces avec eux, en prenant en compte leurs besoins, afin qu'ils s'approprient leurs espaces de vie.

Fort de ces constats, les acteurs du territoire ont décidé de faire du Contrat de Ville un moyen d'améliorer le cadre de vie général des habitants tout en prenant en compte les enjeux de transition écologique. Plusieurs pistes d'actions sont identifiées pour réfléchir à la place du déchet au sein des quartiers, rendre les espaces de vie plus agréables et résilients aux changements climatiques, engager une réflexion sur la réhabilitation des logements et promouvoir les actions en matière de sobriété énergétique.

Enjeux Identifiés

Engager des réflexions sur la place du déchet : valorisation/gestion des déchets, lutte contre les dépôts sauvages, etc.

Travailler les espaces pour les rendre plus agréables et plus résilients aux changements climatiques

Identifier des actions à engager en matière de sobriété (éco-gestes, consommation d'énergie...)

Orientation n°3 : Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants

Les quartiers sont, plus encore que d'autres secteurs, touchés par le manque de médecins et spécialistes sur leur territoire ou à proximité. Ce manque de médecins ne favorise pas le soutien et la prise en charge des jeunes enfants de 0 à 3 ans dont la santé se dégrade au niveau départemental selon l'ARS. En effet, le taux de mortalité infantile dans le Val d'Oise est l'un des plus importants de France avec 4,46 décès pour 1 000 enfants, contre 3,41‰ à l'échelle de la France métropolitaine. La santé mentale apparaît également comme un chantier majeur du domaine de la santé, classée au rang de priorité du nouveau Projet Régional de Santé d'Ile de France. L'ARS témoigne de chiffres qui alertent, notamment chez les jeunes. Parmi les jeunes de 17 ans, 9,5% étaient concernés par des symptômes anxio-dépressifs sévères en 2022, contre 4,5% en 2017. De plus, 18% d'entre eux ont eu des pensées suicidaires au cours de l'année, contre 11% en 2017⁵.

Les QPV enregistrent une plus grande part de bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés). Cette part s'élève à 9,4% dans le quartier Clos Saint Pierre Elargi, contre 5,2% pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Par ailleurs, cette part évolue plus fortement dans certains QPV par

⁵ Données issues de l'analyse des données de surveillance (urgences hospitalières du réseau OSCOUR® et associations SOS Médecins) et des données d'enquêtes (Baromètre de Santé publique France, Enquête sur la santé et les consommations lors de la Journée d'appel et de préparation à la défense ESCAPAD) en 2023.

rapport à la moyenne de la CAVP. En effet, le quartier Clos Saint Pierre Elargi connaît une évolution de +12,5% par an entre 2015 et 2020, contre +6,2% pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

A la lumière de ces différents constats, la santé apparaît également comme un enjeu fort sur le territoire. Les acteurs du Contrat de Ville souhaitent saisir cette nouvelle contractualisation, en articulation avec le Contrat Local de Santé, pour renforcer les actions de prévention en santé, renforcer l'accès aux soins et la visibilité des offres de soins existantes, mener des chantiers en matière de périnatalité (1 000 premiers jours de l'enfant), de la santé mentale ou encore de la précarité alimentaire.

Enjeux Identifiés

Développer des projets de prévention (addictions, nutrition, dépistages)

Renforcer l'accès aux soins, notamment en luttant contre le renoncement aux soins

Veiller à la lisibilité de l'offre et l'accès aux droits

Travailler sur les 1000 premiers jours de l'enfant

Développer les réponses autour de la santé mentale

Orientation n°4 : Rapprocher les habitants de l'emploi dès le plus jeune âge et en levant les freins existants

Entre 2012 et 2019, le taux de pauvreté est en hausse sur la majorité des QPV. Il est passé de 41,4% à 44,5% dans le quartier Mare des Noues, largement au-dessus du taux de pauvreté moyen de la Communauté d'Agglomération Val Parisis qui s'élève à 12,1% en 2019.

Sur la thématique de l'attractivité économique du territoire, les QPV connaissent un taux d'emploi plus faible que la moyenne de la communauté d'agglomération (68,8%). En effet, le taux d'emploi le plus faible se situe sur le quartier des Naquettes avec 52,7%. De plus, on observe également une plus grande part de contrats précaires dans les QPV, avec 22,6% de salariés en contrats précaires dans le quartier des Pins, ce qui représente le double de la moyenne de la Communauté d'Agglomération Val Parisis (11,3%). Enfin, plus des deux tiers des actifs sont des ouvriers et employés dans les QPV, contre 41% à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Dans les QPV, les demandeurs d'emplois sont plus jeunes, en moyenne, que sur le territoire de la communauté d'agglomération. L'évolution annuelle moyenne du nombre de demandeurs d'emplois de moins de 26 ans entre 2015 et 2020 s'élève à +11,5% dans le quartier des Chênes, contre +2,1% dans la communauté d'agglomération. Les demandeurs d'emplois âgés de plus de 50 ans sont également plus représentés dans les QPV avec par exemple +6,4% par an en moyenne dans le quartier des Sarments et des Nérins, contre +1,4% dans la communauté d'agglomération.

Pour ce faire, plusieurs pistes d'actions sont identifiées pour mobiliser les entreprises et adapter l'offre de formation à leurs besoins, lever les freins des personnes éloignées de l'emploi et favoriser le lien à l'emploi dès le plus jeune âge en travaillant avec les acteurs de l'éducation.

Enjeux identifiés

Mobilisation des entreprises

Lever les freins à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi

Investir la question de l'emploi dès le plus jeune âge et travailler le lien éducation-emploi

Accompagner l'entrepreneuriat et les porteurs de projets économiques (dispositifs CitésLab)

Orientation n°5 : Permettre l'émancipation de chacun par l'éducation, la culture et l'accès aux droits

La population des QPV est confrontée à des difficultés économiques et sociales qui l'éloigne parfois d'un accès à l'emploi ou à la culture et dont l'éducation permet souvent de faire la passerelle.

En moyenne, la population des QPV est moins diplômée que le reste de la population de la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Dans le quartier Mares des Noues, 41,6% de la population est non diplômée contre 18,1% à l'échelle de la communauté d'agglomération. Les QPV comptent également plus de NEET (jeunes de 16 à 25 ans sans emploi ni formation) que dans le reste du territoire avec par exemple 30,4% de NEET dans le quartier des Naquettes contre 14,2% à l'échelle de la communauté d'agglomération.

L'Éducation Nationale, les collectivités et leurs partenaires assurent d'ores et déjà une action renforcée dans certains quartiers à l'aide de différents dispositifs (Cité éducative, Programme de Réussite Educative, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Convention Territoriale Globale, etc.). Il paraît donc important, pour obtenir des résultats, de favoriser la coopération entre ces différents acteurs de l'éducation.

Il s'agira, pour cela de s'appuyer sur le réseau de structures de proximité, à titre d'exemple, la structure PIMMS⁶ a pour mission de faciliter l'accès aux services publics (via la Maison France Services) et aux droits sociaux pour des personnes qui éprouvent des difficultés à les utiliser, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.

⁶ PIMMS : Point d'information médiation multi-services ; installée à Montigny-lès-Cormeilles

Enjeux Identifiés

Renforcer les actions autour de l'éducation et du soutien à la parentalité : point central en matière d'émancipation

Promouvoir le sport et la culture dans la durée, dans et hors des quartiers notamment auprès des jeunes et des femmes

Améliorer la lisibilité de l'offre d'accès aux droits

Réguler des usages des écrans et des réseaux sociaux

Améliorer la coordination et la complémentarité entre les acteurs

Travailler autour de la laïcité comme levier d'émancipation, d'intégration et d'appartenance



2 - Des quartiers en projet

Les portraits et la vision des quartiers

Tous les éléments présentés dans les portraits de quartiers sont issus :

- de l'analyse statistique et documentaire ;
- de l'évaluation des précédents Contrats de Ville ;
- des échanges avec les professionnels concernés par la Politique de la Ville.

Il est à noter que les données statistiques présentées dans les portraits de quartier datent de 2018, année de la dernière actualisation des données INSEE à l'échelle des QPV. Elles correspondent aux anciens périmètres des quartiers prioritaires.

Sur chaque portrait de quartier, ces périmètres sont dessinés et mis en comparaison avec les nouvelles délimitations prioritaires suite au décret n°2023-1314 du 28/12/2023, applicable au 1^{er} janvier 2024.

Les données actualisées pour le dernier recensement et prenant en compte la nouvelle géographie prioritaire seront communiquées au premier semestre 2024. De ce fait, elles pourront donner lieu à une clause de revoyure des données présentées dans le présent Contrat.

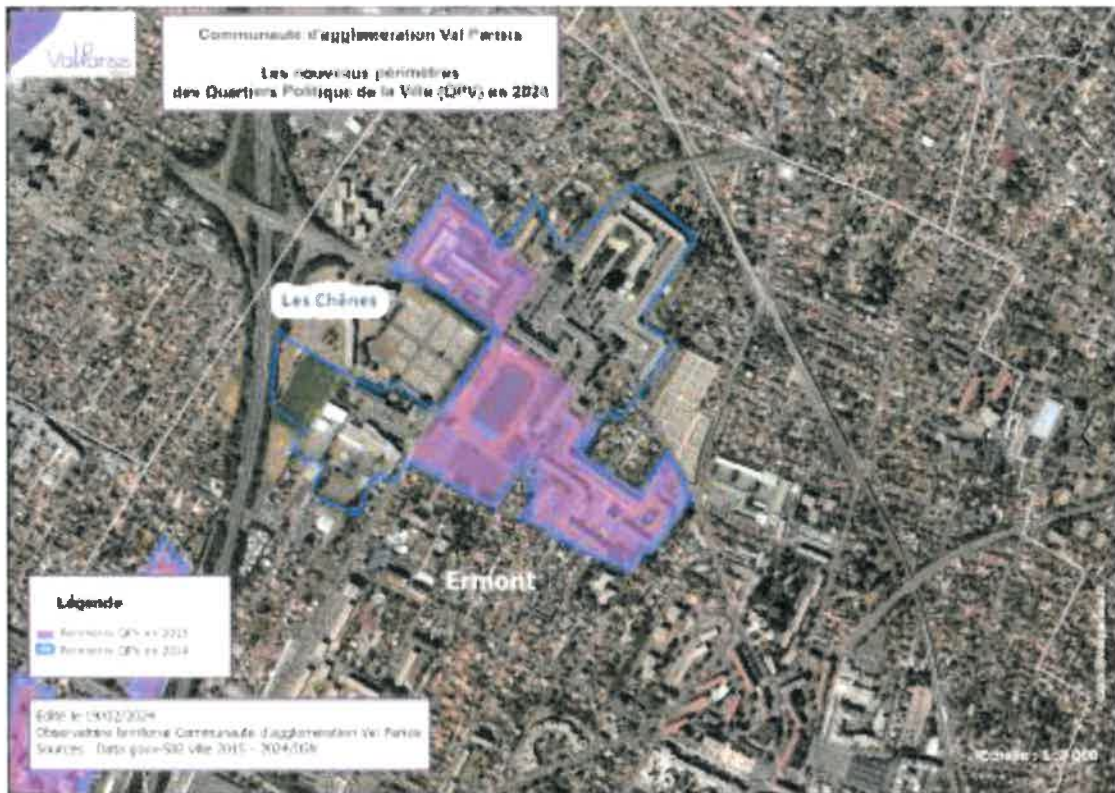
A ce jour, pour chaque quartier, les données les plus récentes mises à disposition par l'INSEE (Filosofi, 2019) sont présentées selon la méthode du carroyage IGN⁷. Elles permettent de donner une vision de la situation socio-économique des quartiers en intégrant le nouveau zonage prioritaire.



Les enseignements de la concertation citoyenne sont présentés en violet et introduits par cette icône.

⁷ IGN : Institut géographique national

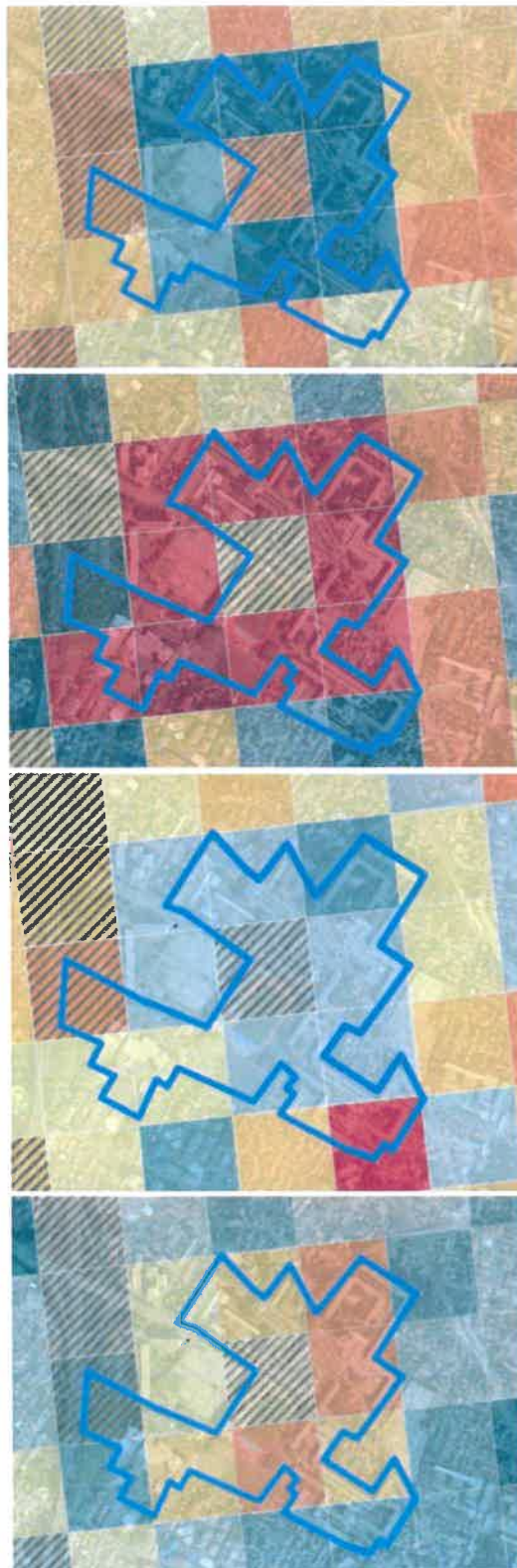
Les Chênes - Commune d'ERMONT



Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 37,3%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 15 140€
- Seuls 65% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle de Val Parisis)
- Des niveaux de qualification très faibles au regard de l'ensemble de Val Parisis se répercutant sur les parcours professionnels
- 37% de la population est sans diplôme en 2018 (contre 18% à l'échelle de Val Parisis)
- Des enjeux en matière d'accès à l'emploi mais également de qualité de l'emploi
- 19% de salariés en contrat précaire en 2018 (contre 11% à l'échelle de Val Parisis)

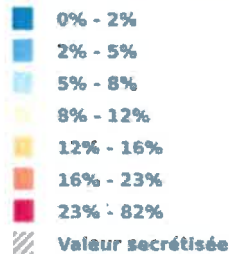
Données Filosofi 2019



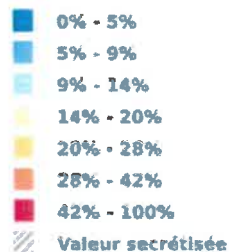
Niveau de vie en € par individu



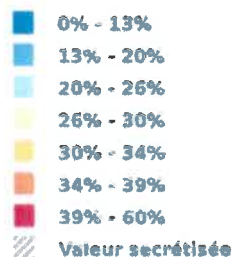
Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement faible sur le quartier, notamment en comparaison avec les zones limitrophes.
- Un quartier marqué par une nette sur-représentation des familles monoparentales : part supérieure à 23% sur la majorité du quartier.
- Un quartier globalement jeune, comparativement aux zones limitrophes, avec une part faible de personnes de plus de 65 ans et corolairement une part élevée de personnes de moins de 18 ans ; en particulier au centre et au nord-est du quartier, où la part des moins de 18 ans représente plus d'un tiers de la population.

Forces et ressources



- Un quartier plutôt calme où l'entraide entre les habitants est présente
- Un accès aux services essentiels en proximité du quartier

Sécurité

- Installation du CLSPD depuis mai 2022 pour définir la stratégie en matière de prévention de la délinquance en présence des acteurs institutionnels
- Mise en place du rappel à l'ordre en octobre 2022 : il autorise le Maire, avec l'accord du procureur de la République, à intervenir face aux comportements des majeurs et des mineurs qui pourraient perturber l'ordre public, la sécurité et la tranquillité
- Action ProxRaid Aventure : intervenant sur le lien police-population à travers le sport
- Travail sur le rapprochement police-population
- Actions de formation PSC1 dispensées par des policiers bénévoles ciblées sur le quartier
- Le groupe de partenariat opérationnel (GPO) est dirigé par le chef de secteur désigné par la police nationale : son but est de rassembler les demandes de sécurité et d'apporter des solutions. Au niveau communal, le GPO réunit le Délégué du Préfet, la Police municipale, les bailleurs sociaux et le service Politique de la Ville. Il se réunit une fois tous les deux mois au commissariat d'Ermont pour un focus sur la situation du QPV Mise en place d'une brigade de nuit de la Police municipale au sein du quartier

Cadre de vie et transition écologique

- Une évolution des pratiques en interne au niveau de la Ville, avec un travail de diffusion d'une approche « développement durable » au sein de l'ensemble des services de la Ville
- Réflexion sur l'Agenda 2030 au niveau de la commune
- Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod, labellisée « Maison France Services », située à 100m du QPV
- Centre socio-culturel municipal des Chênes
- Une épicerie sociale à proximité de la Maison de santé des Chênes
- Maison France services avec un point numérique et des permanences d'accès aux droits (écrivain public, CRAMIF, UDAF95, AMI services, avocats, psychologues, Mission locale, état civil, logement, Petite enfance, ...)

Emploi

- Des enjeux en matière d'accès à l'emploi mais également de qualité de l'emploi
- Forte mobilisation de la structure information jeunesse et la mission locale sur le volet emploi
- Chantier Jeunes mis en place - 50 jeunes obtiennent un emploi rémunéré sur des projets mis en place par la ville
- Forum « Information – Conseil autour de l'emploi » sur des demi-journées
- Travail sur les projets professionnels des jeunes dans le cadre des permanences au sein de la Maison communale des solidarités
- Une permanence MLVM* au sein de la Maison communale des solidarités deux demi-journées par semaine

Education, culture, laïcité



- Actions sur le décrochage scolaire, l'accompagnement à la scolarité portées par la commune
- De nombreuses activités proposées par les centres socio-culturels et la maison du quartier
- Action « Découvertes culturelles » portée par le service Evénementiel et le Centre socioculturel Les Chênes avec pour objectif de favoriser l'accès à la culture des habitants du QPV
- Journée Prévention et éducation routière pour sensibiliser les enfants et les jeunes sur les dangers de la route et ceux liés aux nouveaux modes de transport

Santé

- Moyens importants alloués à des **projets de prévention santé et dépistage** : Bus AVC, Maison du diabète, « Mammobus » pour les dépistages du cancer du sein
- Travail en lien avec l'action éducative et les enfants du CLAS pour sensibiliser sur les bienfaits de l'activité physique et une bonne alimentation : action Sport, santé et alimentation.
- **Prévention/sensibilisation accrue dans les établissements scolaires** sur des sujets de santé, addiction, sexualité, santé mentale
- Permanence prévention santé au sein du Lycée Van Gogh pour informer les élèves et proposer des rencontres thématiques (gestion du stress, addictions, sexualité, ...) avec des professionnels de santé
- Permanences de psychologues à la Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod trois demi-journées par semaine

Faiblesses



- Des enjeux de **réponse aux besoins des familles monoparentales** : modes de garde, prévention des risques de précarisation notamment
- **Une faible mobilité résidentielle au regard des indicateurs de l'INSEE**
- Une population vieillissante avec une forte représentation des personnes de 80 ans et plus
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- **Des difficultés à faire adhérer les jeunes aux temps de concertation**
- **Des difficultés à stationner son véhicule en proximité de son logement** (manque de places de parking)
- **Une fréquence des transports en commun qui pourrait être augmentée**
- **Un trafic de stupéfiants présent sur le quartier et qui engendre une occupation d'une partie de l'espace public**

Education, culture, laïcité



- Actions sur le décrochage scolaire, l'accompagnement à la scolarité portées par la commune
- De nombreuses activités proposées par les centres socio-culturels et la maison du quartier
- Action « Découvertes culturelles » portée par le service Événementiel et le Centre socioculturel Les Chênes avec pour objectif de favoriser l'accès à la culture des habitants du QPV
- Journée Prévention et éducation routière pour sensibiliser les enfants et les jeunes sur les dangers de la route et ceux liés aux nouveaux modes de transport

Santé

- Moyens importants alloués à des **projets de prévention santé et dépistage** : Bus AVC, Maison du diabète, « Mammobus » pour les dépistages du cancer du sein
- Travail en lien avec l'action éducative et les enfants du CLAS pour sensibiliser sur les bienfaits de l'activité physique et une bonne alimentation : action Sport, santé et alimentation.
- **Prévention/sensibilisation accrue dans les établissements scolaires** sur des sujets de santé, addiction, sexualité, santé mentale
- Permanence prévention santé au sein du Lycée Van Gogh pour informer les élèves et proposer des rencontres thématiques (gestion du stress, addictions, sexualité, ...) avec des professionnels de santé
- Permanences de psychologues à la Maison Communale des Solidarités Jacques Berthod trois demi-journées par semaine




Faiblesses



- Des enjeux de **réponse aux besoins des familles monoparentales** : modes de garde, prévention des risques de précarisation notamment
- Une faible mobilité résidentielle au regard des indicateurs de l'INSEE
- Une population vieillissante avec une forte représentation des personnes de 80 ans et plus
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- Des difficultés à faire adhérer les jeunes aux temps de concertation
- Des difficultés à stationner son véhicule en proximité de son logement (manque de places de parking)
- Une fréquence des transports en commun qui pourrait être augmentée
- Un trafic de stupéfiants présent sur le quartier et qui engendre une occupation d'une partie de l'espace public

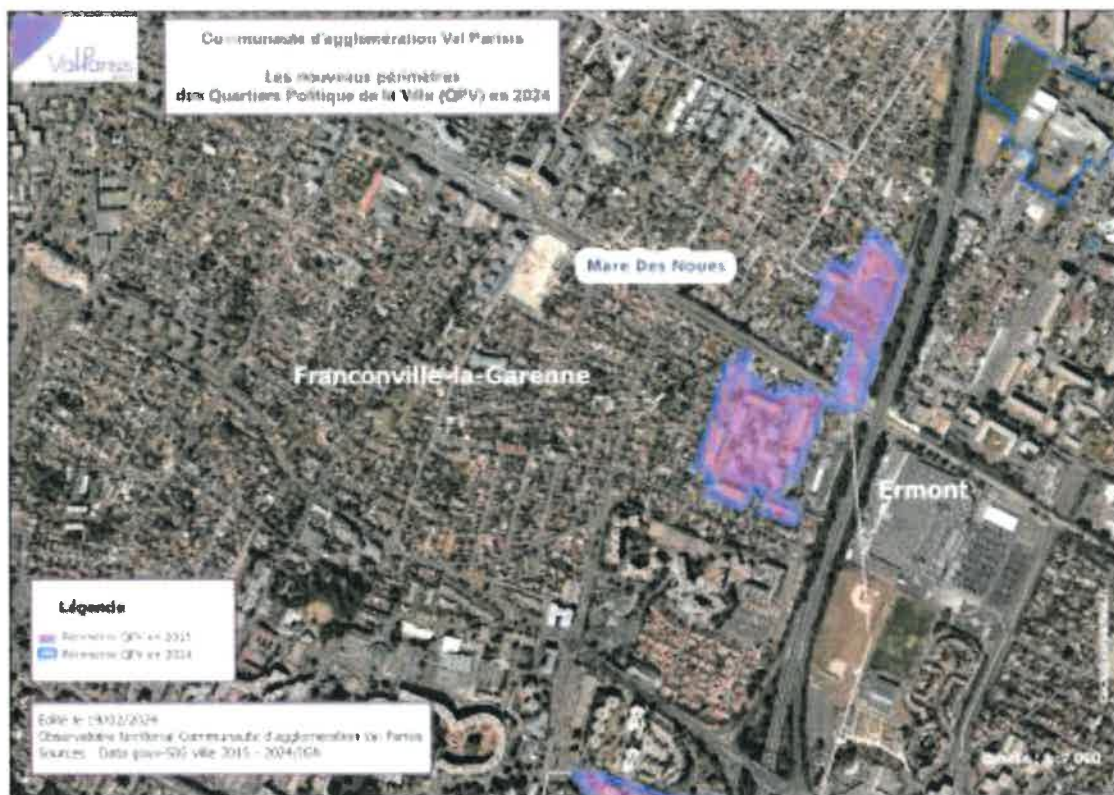
Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

- | | | |
|--|--|--|
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions en matière de sécurité dans l'espace public et privé et notamment pour lutter contre les trafics de stupéfiants et l'occupation excluante qu'ils engendrent • Réactiver le Conseil des droits et devoirs des familles : rôle de prévention, rôle d'alerte sur les situations particulières et possibilité de rappel à l'ordre • Développer la médiation sociale (dont gestion de conflit) afin de consolider l'approche prévention |  |
| Cadre de vie et transition écologique | <ul style="list-style-type: none"> • Porter un travail autour de la sobriété, le recyclage et la gestion des déchets • Maintenir la propreté de tous les espaces publics du quartiers |  |
| Education | <ul style="list-style-type: none"> • Apporter une réponse aux situations de jeunes en rupture éducative et susceptibles de basculer dans la délinquance • Eviter le décrochage scolaire par des actions d'accompagnement scolaire (CLAS, action 40...) • Développer des actions de soutien à la parentalité • Maintenir les actions des centres socio-culturels à destination des jeunes |  |
| Emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir autour de l'organisation d'action de plus grande envergure avec le centre socioculturel | |
| Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions de prévention santé (dépistages, dangers des écrans – notamment pour les tous petits) en direction de tous les publics Traiter les difficultés en matière de santé mentale | |

Projets développés (détails en annexes)

Mare des Noues - Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE



Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 44,5%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 14 040€
- 39,2% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle de Val Parisis)

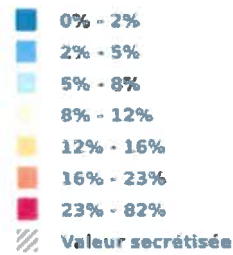
Données Filosofi 2019



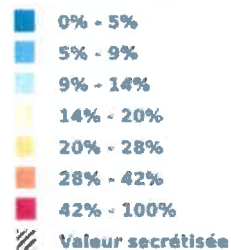
Niveau de vie en € par individu



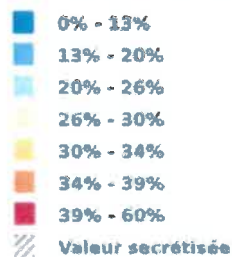
Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement faible : inférieur à 21 800€ sur l'ensemble du territoire du quartier.

- Un centre du quartier marqué par une part très importante de familles monoparentales (plus de 23%), de manière néanmoins similaire aux zones limitrophes.

- Un quartier n'étant pas particulièrement marqué par une part importante de jeunes ou de seniors, les parts respectives de ces derniers dans la population étant proches des moyennes (autour de 20%) et similaires aux zones limitrophes.

Forces et ressources

Sécurité

- Police municipale (brigades équestre et canine)
- Association de prévention spécialisée
- Nombreuses actions de sensibilisation
- Réhabilitation des immeubles
- Organisation de diagnostics en marchant en présence de la Police municipale
- Mise en place du programme Prox Raid le 6 novembre 2024

Emploi

- Des actions menées par la Mission Locale Vallée de Montmorency pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes : visite d'entreprise et job dating, information collective CFA Ferroviaire
- Prévention spécialisée en direction des jeunes décrocheurs et exclus de l'Education Nationale
- Permanences PIMMS
- Ecrivain public
- Bourses au permis
- Bourses au BAFA
- Ateliers « numériques »

Cadre de vie et transition écologique

- Ouverture d'une épicerie solidaire
- Mise en place de l'éclairage LED
- Ateliers avec le bailleur SEQENS sur la maîtrise des charges, le réemploi et la sensibilisation aux éco-gestes
- Prévention sur l'équilibre alimentaire avec la diététicienne du Centre Municipal de santé

Education, culture et laïcité

- CCAS
- Service Social Départemental (SSD)
- Soirées thématiques REAAP
- Accueil des exclus de l'Education Nationale avec la Prévention spécialisée
- Des équipements scolaires et une offre sur le volet éducatif : CLAS, aide aux devoirs, révisions Brevet
- Ecole municipale
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation,
- Bibliobus
- Bourse au permis pour les jeunes en échange de bénévolat dans les associations de la ville
- Ciné-débat en prévention du harcèlement scolaire
- Evènement « Un été à Franconville »
- Accueil des 4-17 ans et « semaines familles » pendant les vacances
- Expositions/sorties culturelles

- Maison de proximité de la Mare des Noues avec potager partagé

Santé

- Actions de prévention en santé avec la Ligue contre le cancer
- Organisation de projets sport-santé avec les jeunes
- Permanences de psychologue spécialisée en parentalité, ateliers de conseils en lactation et bien-être du tout-petit

Faiblesses

- Une population vieillissante avec une forte représentation des personnes de 80 ans et plus
- Les familles monoparentales sont fortement représentées, ce qui implique des enjeux de réponse à leurs besoins, notamment en matière de modes de garde, préventions des risques de précarisation, etc.
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- Des difficultés à faire adhérer les jeunes aux temps de concertation
- Quartier enclavé, mal desservi par les transports en commun et les axes routiers, peu de services proches
- Tissu associatif faible et aucune structure municipale en dehors des bibliobus et de la Maison de la Mare des Noues

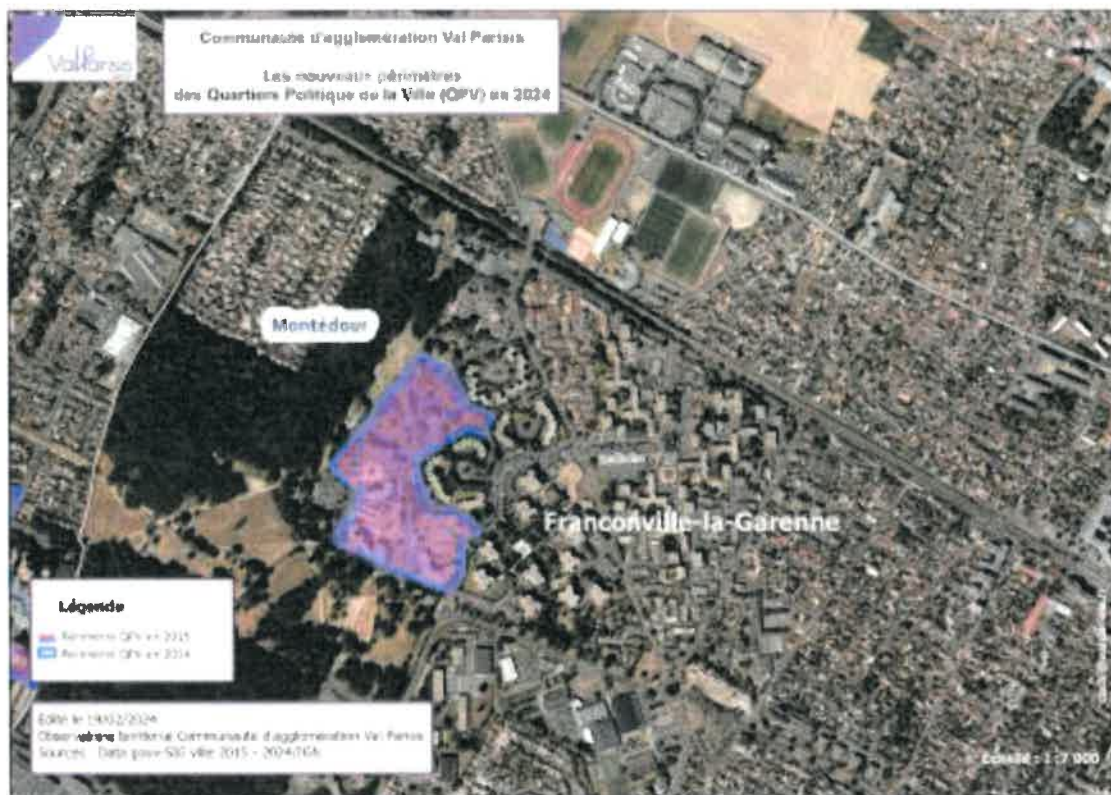
Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

Eléments transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Relancer une dynamique dans le quartier avec la création d'un EVS pour des services publics en adéquation avec les besoins des habitants (demande d'agrément en cours) • Développer l'aller-vers avec des actions hors les murs et des partenariats avec le bailleur, renforcer le pouvoir d'agir des habitants • Favoriser l'accès aux droits
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité et la tranquillité publique • Renforcer l'axe prévention et sécurité avec le déploiement de la prévention spécialisée
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des espaces verts, de détente et de convivialité
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Lever les freins à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle • Renforcer la collaboration avec les acteurs de l'emploi et les CDSU présents sur le quartier
Santé	Développer les actions de santé

Projets développés (détails en annexes)

Montédour - Commune de FRANCONVILLE-LA-GARENNE



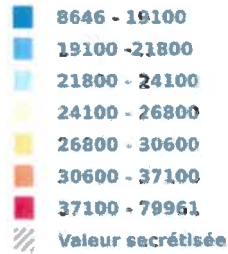
Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 29,9%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 16 190 €
- 38,1% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle de Val Paris)

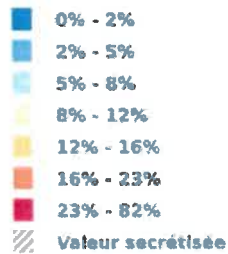
Données Filosofi 2019



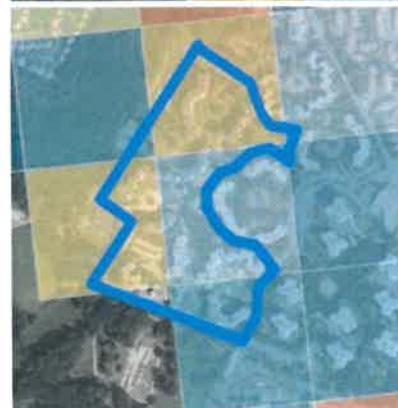
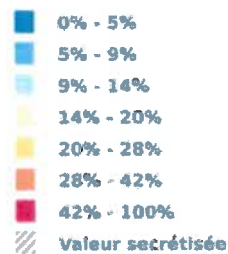
Niveau de vie en € par individu



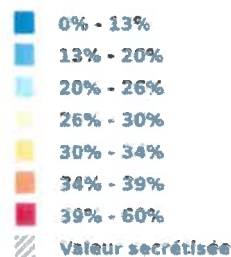
Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu globalement faible sur le quartier, en particulier à l'ouest et au nord de celui-ci, et en comparaison avec les zones limitrophes, avec une part importante de niveau de vie inférieur à 19 100€ par individu.
- Une part de familles monoparentales élevée sur le quartier, en particulier dans les zones nord et ouest du quartier.
- Un quartier plus jeune que ses zones limitrophes, avec une représentation sensiblement plus importante de la part de jeunes de moins de 18 ans et sensiblement plus faible des séniors dans la population.

Forces et ressources

Sécurité

- Police municipale (brigades équestre et canine)
- Association de prévention spécialisée
- Nombreuses actions de sensibilisation
- Réhabilitation des immeubles
- Organisation de diagnostics en marchant en présence de la Police municipale
- Mise en place du programme Prox Raid le 6 novembre 2024

Cadre de vie et transition écologique

- Quartier autonome avec tous les services nécessaires (commerces)
- Quartier à proximité du bois des Eboulures
- Réhabilitations des immeubles
- Internalisation des bornes d'apports volontaires
- Ouverture d'une épicerie solidaire
- Mise en place de l'éclairage LED
- Prévention sur l'équilibre alimentaire avec la diététicienne du Centre Municipal de santé

Emploi

- Des actions menées par la Mission Locale Vallée de Montmorency pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes : visite d'entreprise et job dating, information collective CFA Ferroviaire...
- Prévention spécialisée en direction des jeunes décrocheurs et exclus de l'Education Nationale.
- Cours de Français avec l'association ESSIVAM
- Permanences PIMMS
- Ecrivain public
- Bourses au permis
- Bourses au BAFA
- Ateliers « numériques »

Education, culture, laïcité

- CCAS
- Service Social Départemental (SSD)
- Soirées thématiques REAAP
- Accueil des exclus de l'Education Nationale avec la Prévention spécialisée
- Des équipements scolaires et une offre sur le volet éducatif : CLAS, aide aux devoirs, révisions Brevet
- Ecole municipale
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation,
- Plusieurs espaces de jeux et multi-sports
- Bibliobus
- Bourse au permis pour les jeunes en échange de bénévolat dans les associations de la ville

- Rugby en pied d'immeuble pour initier les jeunes au sport
- Ciné-débat en prévention du harcèlement scolaire, cafés des parents
- Evènement « Un été à Franconville »
- Accueil des 4-17 ans et « semaines familles » pendant les vacances
- Expositions/sorties culturelles

Santé

- Une offre et des actions de prévention / santé : Centre municipal de santé, action autour de l'alimentation (intervention diététicienne), activité sur le lien sport –santé (projet vélo)
- Permanences de psychologue spécialisé en parentalité
- Ateliers conseil en lactation et bien-être du tout-petit
- Matinales des Aidants
- Actions de prévention santé avec la Ligue contre le cancer

Faiblesses

- Une faible mobilité résidentielle au regard des indicateurs de l'INSEE
- Une population vieillissante avec une surreprésentation des personnes de 75 ans et plus
- Des enjeux de réponse aux besoins des familles monoparentales : modes de garde, prévention des risques de précarisation notamment
- Une maison de proximité hors du quartier qui freine sa fréquentation

Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

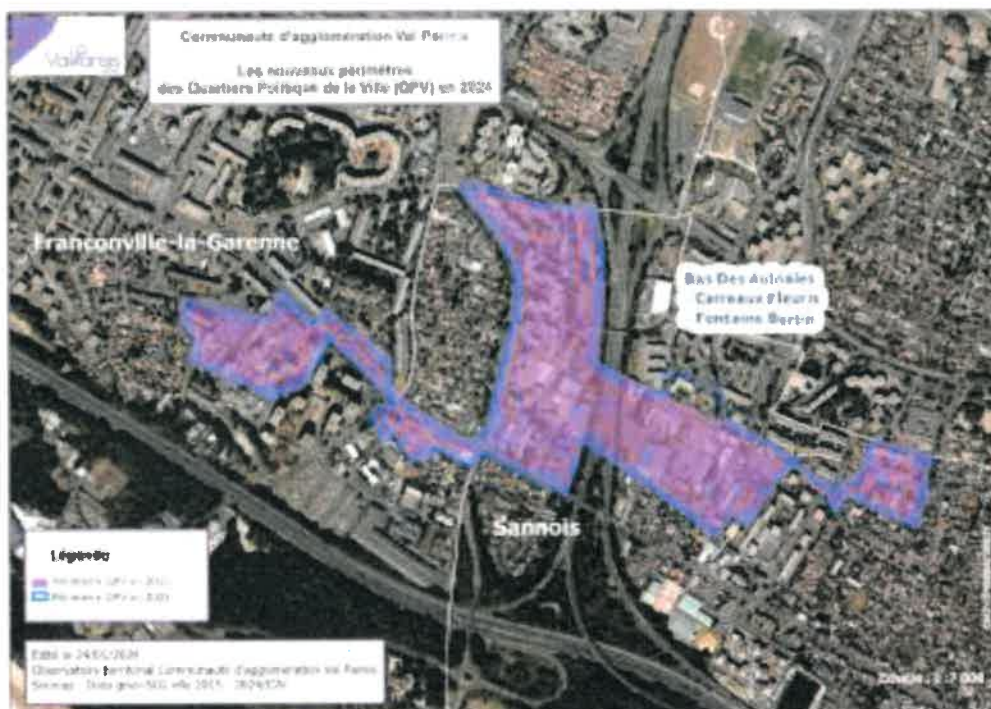
- | | |
|------------------------------|---|
| Eléments transversaux | <ul style="list-style-type: none"> • Recentrer la maison de proximité au sein même du quartier • Développer l'aller-vers • Renforcer le pouvoir d'agir • Favoriser l'accès aux droits |
|------------------------------|---|

Sécurité Renforcer la tranquillité publique

Santé Développer les actions de santé

Projets développés (détails en annexes)

Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin – Communes de SANNOIS et FRANCONVILLE-LA-GARENNE



Données clés

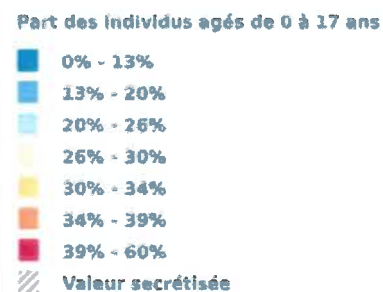
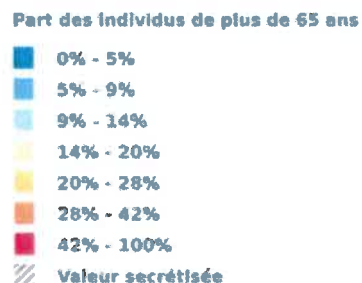
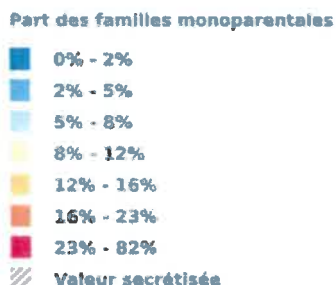
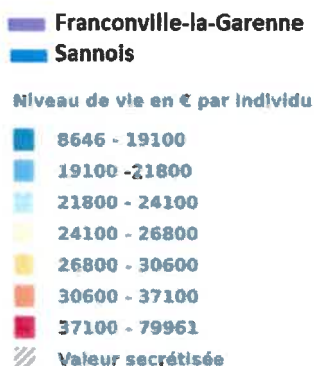
Au sein de ce quartier intercommunal de près de 5 000 habitants en 2018, 61% vivent sur la partie du quartier de la commune de Sannois et 39% sur la partie de Franconville-la-Garenne. Cette répartition de la population est à prendre en compte dans l'interprétation des données qui suivent et qui valent pour l'ensemble du quartier intercommunal.

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 33,8%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 16 320€
- 23% des habitants couverts par une allocation CAF sont bénéficiaires du RSA en 2020 (contre 13% à l'échelle de Val Parisis)
- 41% de la population est sans diplôme en 2018 (contre 18% à l'échelle de Val Parisis)
- Seuls 72% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle de Val Parisis)
- 26,4% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle de Val Parisis)
- 26% de la population est étrangère en 2018, proportion la plus élevée parmi les quartiers (contre 11% à l'échelle de Val Parisis)

L'analyse des carroyages ci-dessous met en valeur des situations comparables entre les différentes parties du quartier intercommunal.

- La part des moins de 18 ans se situe entre 31,5 à 34,5% de la population sur le secteur de Franconville-la-Garenne alors qu'elle est plus étendue, allant de 24,6 et 34,5% de la population sur le secteur de Sannois.
- La part de familles monoparentales se situe entre 17 et 24,9% de la population sur le secteur de Franconville-la-Garenne, alors qu'elle est plus étendue, entre 9,6 et 26,1% de la population sur le secteur de Sannois.

Données Filosofi 2019



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement faible sur le quartier, inférieur à 24 100€ sur la quasi-totalité du territoire du quartier.
- Un quartier marqué par une part importante de familles monoparentales, en particulier au centre-nord du quartier (sur le territoire de Sannois) et à l'extrême ouest de celui-ci (sur le territoire de Franconville-la-Garenne).
- Un quartier globalement jeune, avec une part faible (inférieure à 14%) de seniors parmi la population. Une représentation importante de la part de jeune au centre du quartier notamment, sur le territoire de Sannois.

Forces et ressources

Franconville-la-Garenne

Sannois

Sécurité

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Police municipale (brigades équestre et canine) • Association de prévention spécialisée • Nombreuses actions de sensibilisation • Réhabilitation des immeubles • Organisation de diagnostics en marchant en présence de la Police municipale • Mise en place du programme Prox Raid le 6 novembre 2024 | <ul style="list-style-type: none"> • Police municipale, service de tranquillité publique • Club de Prévention de Sannois • Médiateurs sociaux-urbains intervenant en proximité • Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : Axe 1. Prévention, actions auprès des jeunes ; Axe 2. Accès aux droits, aides aux victimes, lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales ; Axe 3. Tranquillité publique • Nombreuses actions de sensibilisation • Réhabilitation des immeubles (ANRU) • Organisation de diagnostics en marchant en présence de plusieurs acteurs dont la Police nationale et la Police municipale • Marches exploratoires avec les femmes du QPV |
|---|---|

Cadre de vie et transition écologique

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Projets de réhabilitation • Internalisation des bornes d'apports volontaires • Ouverture d'une épicerie solidaire • Banquet citoyen • Mise en place de l'éclairage LED • Ateliers avec le bailleur SEQENS sur la maîtrise des charges, le réemploi et la sensibilisation aux écogestes • Prévention sur l'équilibre alimentaire avec la diététicienne du Centre Municipal de santé | <ul style="list-style-type: none"> • Projets de réhabilitations, rénovations thermiques extérieures dans le cadre de l'ANRU • Ecole avec un environnement qualitatif (beaux espaces, matériaux de qualité, cour végétalisée) • Brigade verte avec intervention renforcée en QPV, notamment par le biais des Terrasses d'été • Marches exploratoires avec les femmes du QPV • Internalisation des bornes d'apports volontaires, notamment au sein du quartier Carreaux Fleuris et mise en place prévue sur le quartier Bas des Aulnaies (en parallèle à la résidentialisation) • Lessives de quartier • Mise en place de l'éclairage LED sur la ville |
|--|---|

Emploi

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Des actions menées par la Mission Locale Vallée de Montmorency pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes : visite | <ul style="list-style-type: none"> • Des actions pour « lutter contre les freins à l'emploi » portées par le CCAS de la ville : places en crèches avec accueil ponctuel |
|---|--|

d'entreprise et job dating, information collective CFA Ferroviaire...

- Prévention spécialisée en direction des jeunes décrocheurs et exclus de l'Education Nationale.
- Cours de Français avec l'association ESSIVAM
- Permanences PIMMS- P@NDA
- Ecrivain public
- Bourses au permis
- Bourses au BAFA
- Ateliers « numérique »

pour notamment permettre aux parents de réaliser des entretiens (NB. Ces actions de lutte contre les freins à l'emploi ont priorisé les ménages hors QPV présentant des revenus limités avec un risque de bascule dans la précarité, par conséquent, moindre satisfaction des besoins de crèche des ménages en QPV, particulièrement des familles monoparentales)

- Des actions menées par la Mission Locale Vallée de Montmorency pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes : café métier alternance, action sport/emploi à visée de recrutement par les entreprises.
- Prévention spécialisée en direction des jeunes décrocheurs notamment.
- Permanences PIMMS - P@NDA
- Permanences du CIDFF
- Ecrivain public (aide à la rédaction des CV et lettres de motivation)

Education, culture, laïcité

- CCAS
- Service Social Départemental (SSD)
- Projet DEMOS
- Soirées thématiques REAAP
- Orchestre à l'école
- Accueil des exclus de l'Education Nationale avec la Prévention spécialisée
- Des équipements scolaires et une offre sur le volet éducatif : CLAS, aide aux devoirs, révisions Brevet
- Ecole municipale
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation,
- Plusieurs espaces de jeux et multi-sports
- Centre social Espace Fontaines et un bibliobus
- Ateliers de conversation avec l'association ESSIVAM
- Bourse au permis pour les jeunes en échange de bénévolat dans les associations de la ville
- Rugby en pied d'immeuble pour initier les jeunes au sport
- Ciné-débat en prévention du harcèlement scolaire, cafés des parents

- Centre social Municipal : Espace Eliane Chouchena
- Antenne Jeunesse Petit Beaubourg (Ville)
- CCAS
- Service Social Départemental (SSD)
- Activités de loisirs (ex : Terrasses d'été)
- Tissu associatif à développer
- Des équipements scolaires et une offre sur le volet éducatif : Ecole primaire et maternelle Gambetta, Périscolaire Gambetta, Ecole primaire Gaston Ramon, Collège Jean Moulin, Crèche et école maternelle Magendie
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation
- Plusieurs espaces de jeux et multi-sports
- Un CLAS sur le territoire
- Evènement « Quartiers d'été »
- Projets développés au sein des quartiers dans le cadre du label 100% EAC dont la ville bénéficie
- Permanences PIMMS - P@NDA, en matière d'accès aux droits
- Permanences du CIDFF, en matière d'accès aux droits
- Ecrivain public

- Evènement « Un été à Franconville », Banquet citoyen
- Accueil des 4-17 ans et « semaines familles » pendant les vacances
- Expositions/sorties culturelles, résidence d'artistes

Santé

- Une offre et des actions de prévention / santé : Centre municipal de santé, action autour de l'alimentation (intervention diététicienne), activité sur le lien sport – santé (projet vélo)
- Permanences de psychologue spécialisé en parentalité
- Ateliers conseil en lactation et bien-être du tout-petit
- Matinales des Aidants
- Actions de prévention santé avec la Ligue contre le cancer
- Ateliers relaxation/Qi Gong/yoga du rire
- Atelier Kuduro
- Une offre et des actions de prévention / santé : Centre Médico-Social, Circonscription Action Sociale et Médicosociale, actions autour de l'alimentation (intervention diététicienne), activité sur le lien sport –santé, etc.

Faiblesses

Franconville-la-Garenne

- Nuisances sonores
- Tissu associatif faible
- Difficultés à mobiliser un nombre important d'habitants dans le cadre de temps de concertation
- Manque d'accompagnement concernant l'accès au droit
- Manque d'accompagnement au respect de la propreté dans le quartier

Sannois

- Des difficultés à recruter des professionnels intervenant sur le champ de la prévention de la délinquance
- Nuisances sonores
- Des difficultés pour trouver un emploi qui proviennent de : l'absence d'offres d'emploi, le manque de formation, l'information et la mobilité
- Sentiment de délaissement et faible accès aux services publics
- Un manque d'accompagnement à la scolarité perçu par une partie des habitants
- Tissu associatif faible
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- Difficultés à mobiliser un nombre important d'habitants dans le cadre de temps de concertation

Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

	Franconville-la-Garenne	Sannois
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la tranquillité publique notamment au sujet des bandes rivales 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la tranquillité publique : déploiement des marches exploratoires, prévention et sensibilisation au protoxyde d'azote avec la Brigade verte, le CMS et le Service Jeunesse Améliorer la sécurité (aménagement des voies de circulation) - NPNRU des Carreaux Fleuris et Bas des Aulnaies Renforcer l'axe prévention et sécurité avec le déploiement de la prévention spécialisée
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'aller-vers avec des actions hors les murs et le renforcement de partenariats avec le bailleur Renforcer le pouvoir d'agir des habitants Favoriser l'accès aux loisirs Améliorer et développer les espaces verts avec des espaces détente Améliorer la propreté au sein du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'aller-vers avec des actions hors les murs et le renforcement de partenariats avec le bailleur, développement d'une équipe de médiation sociale et urbaine Renforcer le pouvoir d'agir des habitants (Conseil Citoyen, Maison du projet) Enjeu de coordination entre la brigade verte et le gardien de Logirep (en temps partiel) au sein du quartier Bas des Aulnaies Réserver des espaces verts aux habitants Envisager la réhabilitation thermique de l'école Magendie – mais une attention particulière accordée par la commune à la réhabilitation de centre-ville de Sannois qui présente des enjeux importants Consolider une GUSP impliquant l'ensemble des partenaires Intégrer les enjeux de mobilité douce aux projets de résidentialisation dans le cadre du NPNRU (locaux vélos)
Culture	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès à la culture Faciliter l'accès au Conservatoire pour les jeunes de DEMOS 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès à la culture Favoriser l'accès aux loisirs
Education	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes sur plusieurs thématiques (insertion professionnelle, CLAS, accompagnement à la scolarité, formation, accès 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les jeunes sur plusieurs thématiques (insertion professionnelle, CLAS, accompagnement à la scolarité, formation, accès aux loisirs, favoriser l'engagement...)

	aux loisirs, favoriser l'engagement...)	<ul style="list-style-type: none"> Continuer de couvrir le volet lutte contre la précarité numérique en s'appuyant sur des permanences d'accès aux droits, peut-être à terme au sein des QPV
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> Lever les freins à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle Permettre à la Mission locale de mettre en place des actions avec une focale plus marquée sur les QPV : action à clarifier et ambition à renforcer 	<ul style="list-style-type: none"> Lever les freins à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle Encourager la Mission Locale à mettre en place des actions destinées aux publics spécifiques des QPV
Santé	<ul style="list-style-type: none"> Développer des actions en partenariat avec le centre municipal de santé 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de Pôle santé : emplacement aux portes des QPV Trouver une articulation entre le CLSPD et le CLSM afin de renforcer/ développer le volet santé mentale (des formations pour le personnel de proximité sont prévues) Développer des actions de santé pour lever les freins financiers et de manque de professionnels : travailler avec l'ARS sur l'installation de professionnels de santé en proximité du quartier, travailler sur l'accès des populations du quartier à une mutuelle

Projets développés (détails en annexes)

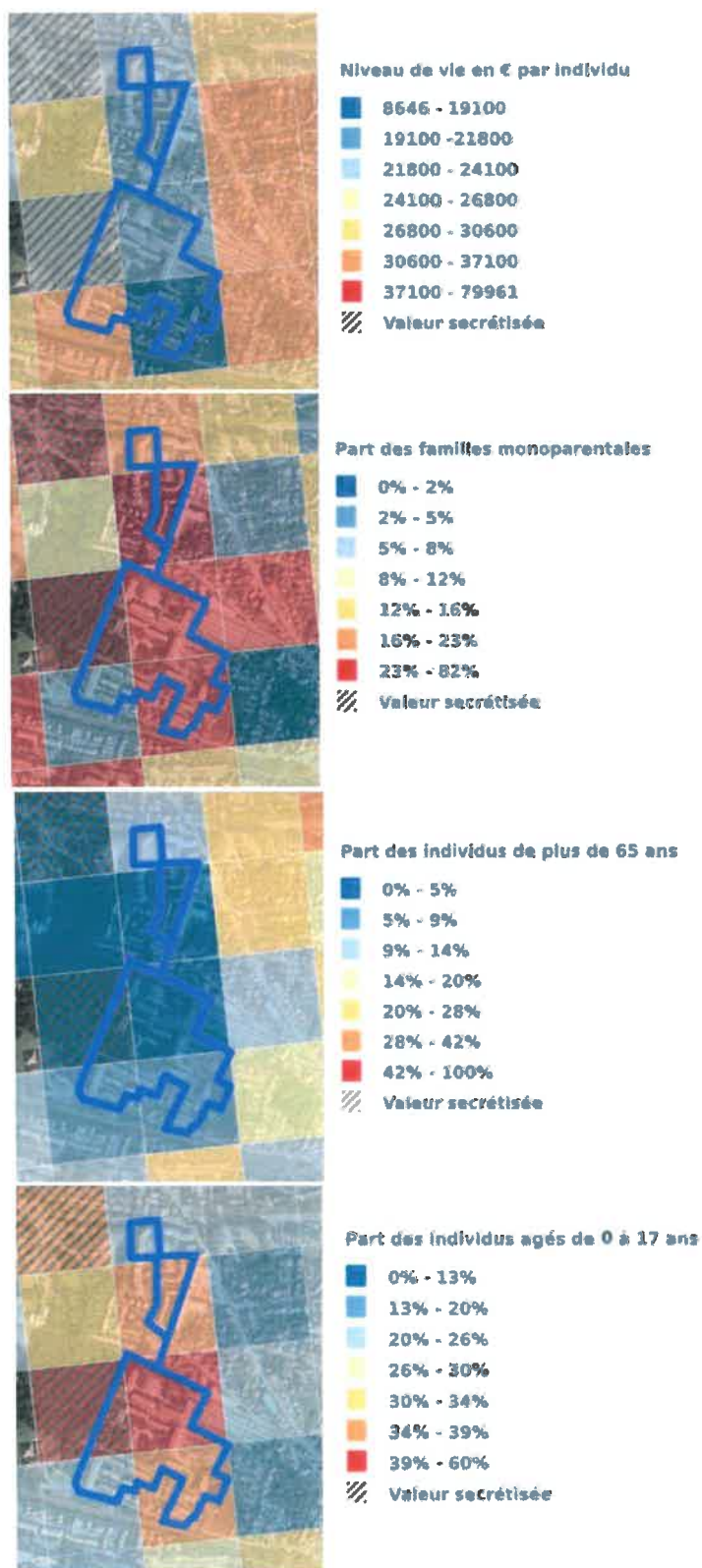
Les Naquettes - Commune d'HERBLAY-SUR-SEINE



Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 34,7%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 15 340€
- 3,5 personnes par ménage en 2018, soit la taille moyenne la plus élevée parmi les quartiers (contre 2,5 à l'échelle de Val Paris)
- 33% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle de Val Paris)
- Seuls 65% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle de Val Paris)
- 23% de salariés en contrat précaire en 2018 (contre 11% à l'échelle de Val Paris)
- Seuls 55% des jeunes de 15-24 ans sont scolarisés en 2018, soit la proportion la plus basse parmi les quartiers (contre 70% à l'échelle de Val Paris)
- 30% des jeunes de 16-25 ans sont sans emploi ni formation en 2018, la proportion la plus élevée parmi les quartiers (contre 14% à l'échelle de Val Paris)
- 19% de salariés en contrat précaire en 2018 (contre 11% à l'échelle de Val Paris)
- Des jeunes fortement surreprésentés : 48% de personnes de moins de 25 ans en 2018 (contre 33% à l'échelle de Val Paris)
- 22% de la population est étrangère en 2018 (contre 11% à l'échelle de Val Paris)

Données Filosofi 2019



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement faible sur le quartier, en particulier à l'extrême sud de ce dernier.
- Un quartier marqué par une sur-représentation du nombre de familles monoparentales, avec une part élevée sur l'ensemble du quartier et en particulier au sud (supérieure à 23%), mais également au Nord du quartier (nouvellement intégrée à la géographie prioritaire).
- Un quartier très jeune, marqué par une nette sur-représentation des personnes de moins de 18 ans, dont la part représente globalement plus d'un tiers de la population, jusqu'à plus de 40% au centre du quartier ; et par une part très faible de séniors (globalement inférieure à 5% sur le quartier).

Forces et ressources

Sécurité

- Action ProxRaid Aventure : intervenant sur le lien police-population à travers un parcours sportif et citoyen
- Adulte relais en place sur le QPV et rattaché à une association implantée dans le quartier (AJIR) qui fait notamment du soutien scolaire auprès des jeunes du quartier
- Vidéo surveillance sur des points stratégiques du quartier
- La Police Municipale, en lien avec la Police Nationale, assure la surveillance et la tranquillité publique. Le futur poste de Police municipale avec 32 policiers et 7 ASVP se trouvera au centre géographique de la ville, proche du QPV

Cadre de vie et transition écologique

- 2 agents mobilisés et 1 service dédié au sein de la commune sur les enjeux de transition – y compris dans le travail auprès des écoles, des différents services de la commune
- Présence de jardins familiaux sur les quartiers et installation d'un composteur
- Un arrêt de bus au cœur du quartier
- Actions autour du vélo : ateliers de réparation, locaux vélos, culture du vélo et balades à vélo

Emploi

- Des actions conduites avec la mission locale et la mobilisation d'un adulte relais

Education, culture, laïcité

- CCAS
- Service Social Départemental (SSD) – antenne Herblay-sur-Seine
- Espace municipal Rémi Bronze avec des permanences de services publics comme CCAS, PANDA avec PIMMS, Association C.L.E. (Compter Lire Ecrire), mission locale, service jeunesse, activités jeunes avec AJIR
- Conservatoire municipal
- Théâtre municipal Roger Barat
- Ludo-médiathèque L'Echappée
- Conseil Citoyen des Naquettes (CCN)
- Service Jeunesse (Ville)
- Sorties culturelles familiales (AJIR)
- « L'été aux Naquettes » : accès aux loisirs, lien social au travers d'animations partenariales intergénérationnelles avec la mobilisation d'associations locales et des services municipaux
- « Jeudi tous au square » organisé par la ludothèque
- **Projet DEMOS**
- Cours de soutien scolaire à la Ludothèque / Médiathèque
- Bus spectacle – actions de découverte de spectacles au Théâtre municipal Roger Barat (centre-ville)
- Actions sur l'inclusion numérique (ateliers PRIF, AJIR avec les seniors, etc.)

Santé

- Maison de santé des Bayonnes à proximité
- CLS
- Atelier de sensibilisation à la sophrologie, permanences mutuelles santé à l'espace municipal Rémi Bronze




Faiblesses



- Des enjeux de suroccupation des logements
- Des troubles à la tranquillité publique (squats, trafic de stupéfiants...)
- Une population vieillissante avec une surreprésentation des personnes de 75 ans et plus
- Des enjeux de réponse aux besoins des jeunes
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue française, accompagnement administratif, socialisation
- **Le manque d'une permanence Pôle emploi, CAF et finances publiques à proximité**
- Non-respect de certains espaces communs (tags, dépôts sauvages, dégradations d'aires de jeux...)
- Pas assez de fréquence de bus en soirée et les weekends
- Il existe des modes de garde : 3 crèches municipales collectives et 1 crèche familiale, des assistantes maternelles, un accueil de loisirs à proximité mais insuffisant aux 450 naissances en moyenne par an et en cas de besoin les conditions d'inscription ne permettent pas forcément aux habitants du QPV d'avoir une place pour leurs enfants
- Difficultés à trouver des médecins spécialisés (orthophonistes, etc.)

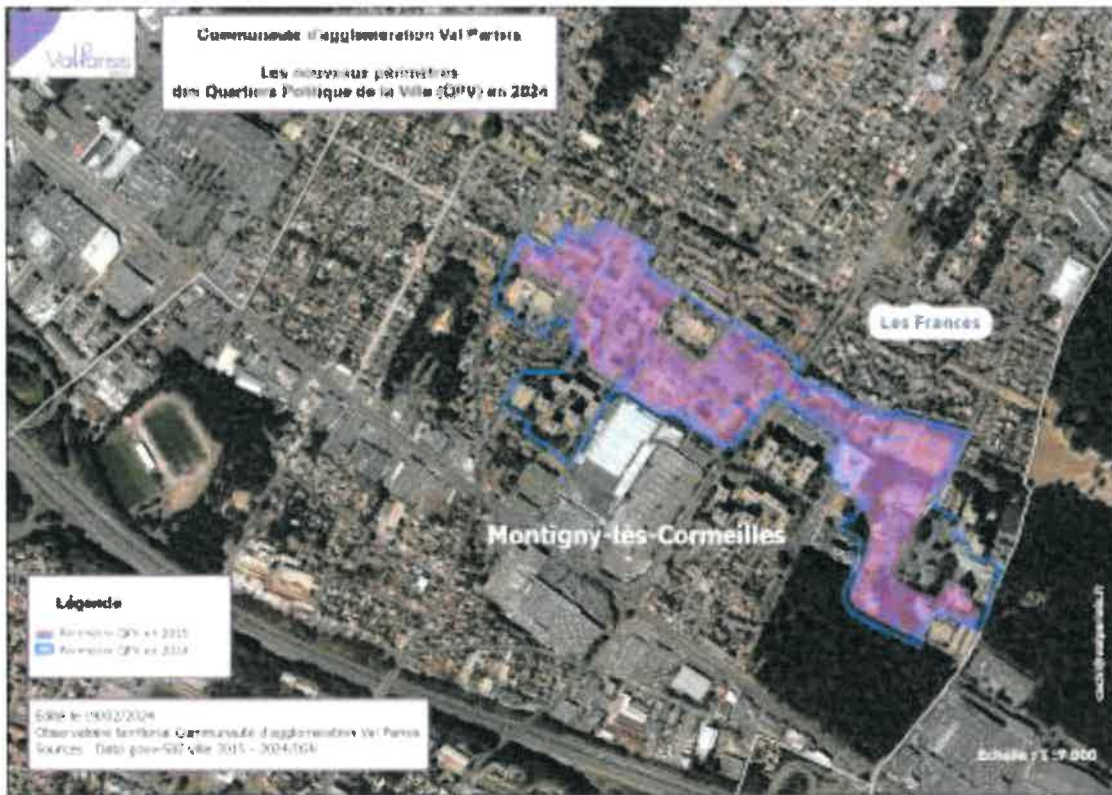
Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

- | | | |
|--|--|---|
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> Préserver et maintenir la tranquillité publique et résidentielle, en ajoutant par exemple de nouvelles caméras de vidéosurveillance et en maintenant l'éclairage public pendant la nuit S'interroger sur le renforcement de la prévention spécialisée pour accompagner les jeunes Répondre aux difficultés observées au niveau des parkings, de certains espaces de jeux |  |
| Cadre de vie et transition écologique | <ul style="list-style-type: none"> Engager des actions sur les éco-gestes, la consommation d'énergie Développer une Bricothèque à l'espace municipal Rémi Bronze Revoir les espaces verts : ajouter des espaces fleuris, ajouter des bancs et retirer les buissons vecteurs d'insectes et de rats Porter un travail autour de la gestion des déchets, et de lutte contre les déchets sauvages | |
| Culture | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'accès à la culture | |
| Education | <p>L'une des trois principales priorités de la commune peuvent se rattacher au volet émancipation : Soutien à l'éducation et à la parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> Porter des actions pour mettre en relation les jeunes avec le monde du travail |  |
| Emploi | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens de travail avec France Travail Mobiliser le Service jeunesse à l'espace municipal Rémi Bronze Améliorer l'offre de transport inter-banlieues | |
| Santé | <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'accès à la santé est l'une des 3 priorités de la commune Développer des actions de prévention à destination des habitants |  |

Projets développés (détails en annexes)

Les Francs - Commune de MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES



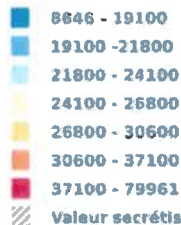
Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 33,7%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 15 510€
- 29,5% de familles monoparentales en 2018 (contre 17% à l'échelle de Val Parisis)

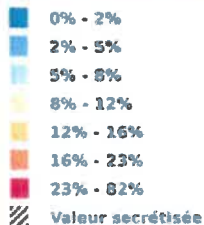
Données Filosofi 2019



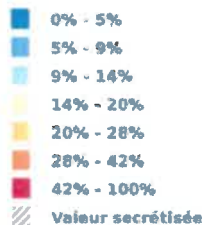
Niveau de vie en € par individu



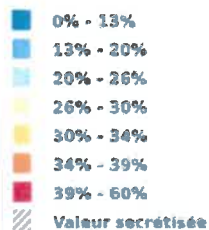
Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu homogène et globalement très faible sur le quartier, inférieur à 24 100€ sur l'ensemble du périmètre.
- Un quartier également marqué par une nette sur-représentation des familles parentales sur l'ensemble du quartier, en comparaison avec les zones limitrophes, et en particulier au nord et à l'extrême sud de ce dernier.
- Un quartier globalement jeune avec une part élevée de personnes de plus de 18 ans parmi la population, en particulier au centre du quartier, et corolairement une part globalement faible (inférieure à 14%) des séniors parmi la population.

Forces et ressources

Sécurité

- Association de prévention spécialisée Aiguillage
- Réunions de gardiens, concertations entre la ville, la police nationale, la police nationale et les bailleurs (GPO)
- Accueil mutualisé des postes de police municipale et police nationale

Cadre de vie et transition écologique

- Végétalisation des espaces publics
- Isolation thermique des bâtiments scolaires
- Aménagements urbain favorisant la pratique du vélo
- Sensibilisation au recyclage par le Service Municipal de la Jeunesse, le service Enfance, la GUSP et les écoles
- Ressourcerie éphémère sur le QPV
- Travaux de résidentialisation en cours et futurs sur les périmètres d'au moins deux bailleurs (SEQENS et Val d'Oise Habitat)
- Une convention GUSP formalisée avec la quasi-totalité des bailleurs de la ville

Emploi

- Présence du service municipal de la jeunesse (dont PIJ) sur le QPV, de la Mission Locale et de l'association d'insertion AGOIE sur la commune à quelques centaines de mètres du QPV
- Des actions d'insertion menées par des associations
- AGOIE : chantier d'insertion départemental à destination des jeunes, situé proche du quartier
- Un PIJ dans le quartier
- Une proximité avec le projet de centre-ville de Montigny-lès-Cormeilles (à moins de 500 mètres, créateur d'emplois durant la période du présent Contrat)
- Un Relai Petite Enfance au cœur du QPV qui permet de lever les freins à l'emploi et à la formation en proposant des modes alternatifs de garde, parfois très ponctuels

Education, culture, laïcité

- Structure France services située à 1 km du QPV. Positionnement du quartier au cœur de la ville avec des services et équipements municipaux
- Un conseiller numérique au sein de l'espace Mandela (QPV)
- Un Programme de Réussite Educative et un Conseil municipal des enfants et des jeunes
- Deux dispositifs CLAS (un CLAS primaire porté par une association et un CLAS collège porté par la Ville)
- Un collège dans le QPV
- Une école municipale de musique, danse et théâtre au sein du QPV (projet de conservatoire à rayonnement municipal)
- Une salle de spectacles avec séances de cinéma mensuelles (Ciné-Ma Différence⁸)

⁸ Dispositif qui permet à des enfants et adultes présentant des troubles psychiques ou comportementales, d'aller au cinéma en se mêlant au public habituel.

- La Mairie Picasso (espace famille, CCAS, état civil...) située en plein QOV
- Un Point Information Jeunesse
- Au village (hors QPV) au dernier trimestre 2024 : ouverture d'un musée à l'Hôtel de ville et des Micro-Folies à l'espace Corot avec accès notamment pour toutes les écoles de la Ville
- Animations en pieds d'immeubles
- Programmation estivale au sein du QPV : fêtes favorisant le vivre-ensemble (fêtes interculturelles, carnaval...)
- Des équipements sportifs majeurs (espace Léonard de Vinci, piscine intercommunale) et city stade
- Des associations mobilisées pour le soutien scolaire, l'accompagnement à la parentalité et l'accès aux droits (Espace Création, Maison des Loisirs et de la Culture...)

Santé

- La Protection Maternelle Infantile (CVDO) présente sur le QPV et le PRE proposent des vaccinations gratuites

Faiblesses

- Constat d'incivilités, de trafics ou d'occupation de halls d'immeubles
- Faiblesse des effectifs de la Police Nationale
- Accès difficile à la santé pour les habitants (manque de médecins, frein financier)
- Une mobilité résidentielle plutôt faible au regard des indicateurs de l'INSEE
- Une population vieillissante avec une surreprésentation des personnes de 75 ans et plus
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- Une sous-représentation des jeunes
- Pas de lycée sur le territoire
- Blocage dans les mobilités






Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

Sécurité

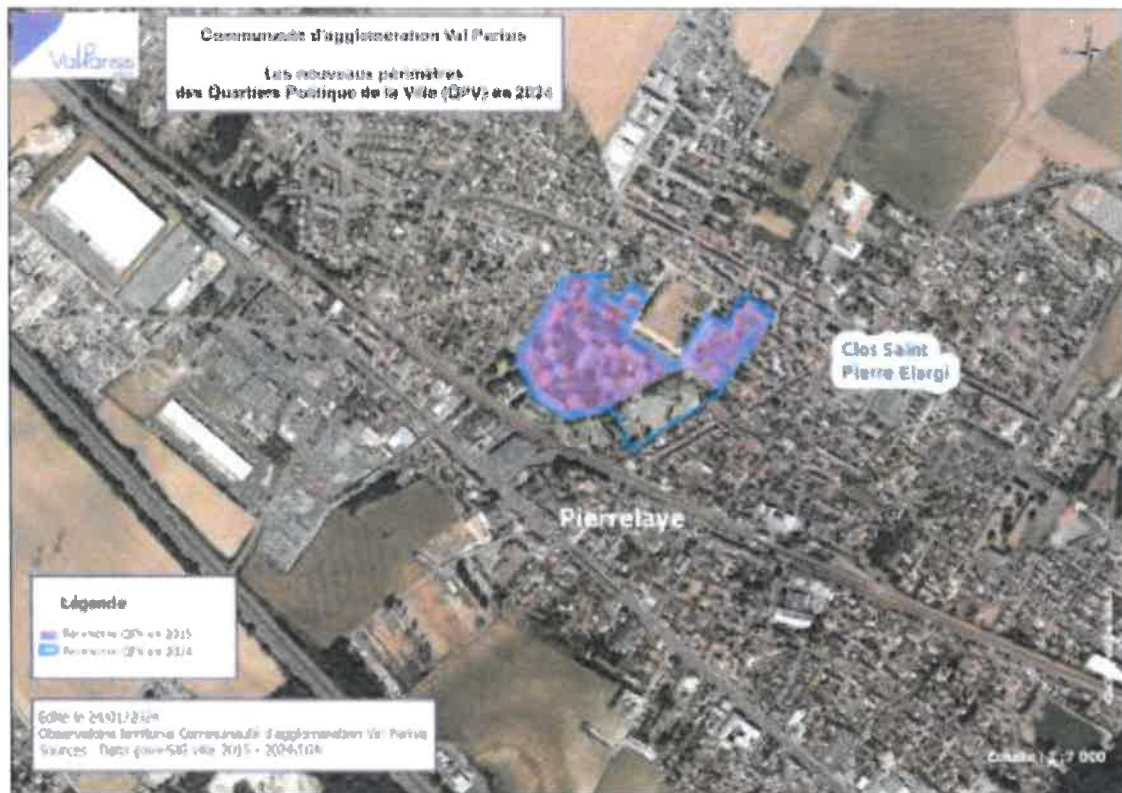
- Travailler sur la tranquillité publique, la prévention et la jeunesse
- Volonté de flécher la majeure partie de la TFPB sur les questions de sécurité
- Créer une instance avec les partenaires locaux pour régler les problématiques (cellule de veille, pour prévenir les comportements déviants)
- Former les jeunes à la citoyenneté
- Accroître le rôle des bailleurs en matière de sécurité
- Installer davantage de caméras de vidéosurveillance notamment sur l'espace privé des bailleurs



- | | | |
|--|--|---|
| Cadre de vie et transition écologique | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l’aller-vers les habitants : en plus des actions déjà mises en œuvre : SMJ actions hors les murs, GUSP, animation en pieds d’immeubles, renforcement des échanges avec le tissu associatif, déploiement de la communication et de la médiation culturelle (source : éval des CDV) • Disposer d’une ressourcerie pérenne pour poursuivre le travail autour de la gestion des déchets • Améliorer la propreté des espaces communs • Poursuivre la végétalisation des espaces publics et privés |  |
| Culture | <ul style="list-style-type: none"> • Développer les animations type « un été à Montigny-lès-Cormeilles » • Favoriser l’aller-vers (en s’appuyant sur le Musée et les Micro-Folies au Village) |  |
| Education | <ul style="list-style-type: none"> • Combiner un Projet de Réussite Educative avec un projet de Cité Educative (cf. Emploi) • Intégrer l’école Paul Cézanne en REP • Classer les écoles en REP+ • Mettre en place un accompagnement d’aide à la scolarité par des jeunes étudiants boursiers • Mettre en place des temps d’échanges entre parents • Développer des « Maisons des habitants » pour favoriser le vivre ensemble |  |
| Emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Déployer une Cité éducative pour travailler le lien éducation emploi • Renforcer les actions en matière de mode de garde • Travailler à la lisibilité et la communication sur l’offre auprès des citoyens • Pérenniser le partenariat entre le multi-accueil et l’association ESSIVAM qui propose des cours de français afin d’accueillir les enfants en demi-journée sur des temps réservés à l’association. Pérennisation des contrats courts de 3 mois renouvelables sur la crèche familiale pour tous les parents en insertion professionnelle. • Augmenter le nombre d’emplois à pourvoir sur la ville avec le futur centre-ville, situé à proximité immédiate du QPV | |
| Laïcité | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des cycles de formation pour tous les agents et les partenaires qui accueillent ou sont au contact du public |  |
| Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Prioriser la thématique de la santé pour lutter contre déficit de médecins et d’accès à l’offre (des actions de prévention organisées par la commune et rachat d’un cabinet médical) • Mettre en place des incitations à l’installation de nouveaux médecins • Mise en place de permanence mobile de lutte contre les addictions |  |

Projets développés (détails en annexes)

Clos Saint Pierre Elargi - Commune de PIERRELAYE



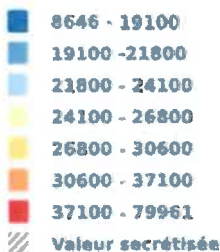
Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 33,4%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 15 540€
- Un taux d'emploi s'élevant à 54,8%
- 27,8% de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
- 95% de ménages locataires

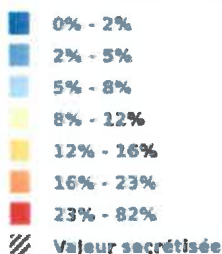
Données Filosofi 2019



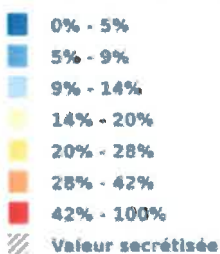
Niveau de vie en € par individu



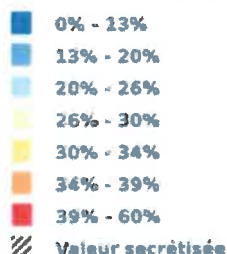
Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu globalement très faible sur le quartier, en particulier au centre-sud de ce dernier, avec un niveau de vie par individu inférieur à 19 100€.
- Un quartier marqué par une sur-représentation des familles monoparentales, notamment sur toute la partie sud du territoire du quartier.
- Un quartier avec une part de séniors relativement faible sur la population, en comparaison avec les zones limitrophes ; mais n'étant pas marquée par une sur-représentation du nombre de personnes de moins de 18 ans.

Forces et ressources

Sécurité

- Une Police municipale et une Police mutualisée
- Ateliers citoyenneté dans les écoles

Cadre de vie et transition écologique



- Des espaces verts
- Une réhabilitation réussie
- Une bonne accessibilité du quartier
- Isolation thermique des bâtiments par le bailleur social
- Sensibilisation des populations au tri des déchets
- Diagnostics en marchant réguliers avec les bailleurs, les élus, le conseil citoyen, etc.

Emploi

- Permanence de la Mission Locale au Service Jeunesse
- Un travail de plusieurs associations autour d'un projet d'insertion (Friperie, conserverie)
- Travail du CCAS avec les bénéficiaires du RSA notamment
- Médiation socio-professionnelle, accès aux droits, aide à la rédaction de CV, lettre de motivation
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, sociabilisation, etc.

Education, culture, laïcité

- Présence des services municipaux : multi-accueil de 40 places, médiathèque Le Temps des Cerises, foyer club restaurant, pass navette, centre social
- Bonne accessibilité du quartier (source : concertation 2023)
- Conseil citoyen très actif sur le quartier et qui porte de nombreux projets à destination des habitants
- Ateliers informatiques organisés au SMJ
- Actions en faveur de l'alphabétisation et cours de français
- Un nombre important de gens du voyage. Ces populations ne sont pas prises en compte par la Politique de la Ville alors qu'elles remplissent plusieurs de ses critères
- Organisation de « semaines du sport »
- Un CLAS sur le territoire
- Une équipe de 2 éducateurs spécialisés
- Cours de Français avec l'association ESSIVAM
- Permanences PIMMS- P@NDA, accès aux droits (Maison France Services)
- Permanence du droit des étrangers par l'amicale de l'association haïtienne
- Permanence d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap : Handis passerelle
- Ateliers citoyenneté dans les écoles

Santé

- Mise en œuvre d'un Projet Santé Ville : actions de sensibilisation, de prévention, dépistages, etc.

Faiblesses

- Une mobilité résidentielle plutôt faible au regard des indicateurs de l'INSEE
- Une population vieillissante avec une forte représentation des personnes de 80 ans et plus
- Des enjeux de **réponse aux besoins des familles monoparentales** : modes de garde, prévention des risques de précarisation notamment
- Des enjeux de soutien à l'inclusion : maîtrise de la langue, accompagnement administratif, socialisation, etc.
- Manque d'antenne France Travail
- La lutte contre l'illectronisme à renforcer
- Importance du renoncement aux droits
- Méconnaissance des dispositifs sociaux d'aide et d'accompagnements auprès des habitants

Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

- | | | |
|--|--|--|
| Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> • Consolider la prévention et la sécurité sur le territoire Favoriser une meilleure rénovation des logements vieillissants | |
| Cadre de vie et transition écologique | <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les espaces verts, notamment pour les familles et enfants | |
| Education | <ul style="list-style-type: none"> • Développer des animations pour tous les publics : jeunes en errance, éducateurs, installations sportives • Favoriser le bénévolat • Améliorer la communication intra-quartiers et faire connaître le conseil citoyen • Renforcer certaines actions vers les seniors et les familles monoparentales | |
| Emploi | <ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher Pôle Emploi et de la Mission Locale sur le territoire à travers des permanences | |
| Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'atelier santé ville pour un accompagnement de prévention • Etendre le parcours santé | |
| Actions transverses | <ul style="list-style-type: none"> • Développer la communication vers les habitants en passant par les lieux fréquentés (écoles, associations, etc.) | |

Projets développés (détails en annexes)

Les Pins - Commune de TAVERNY



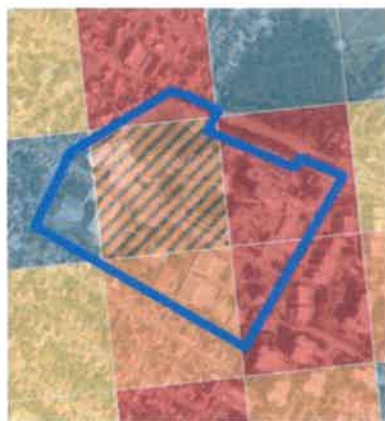
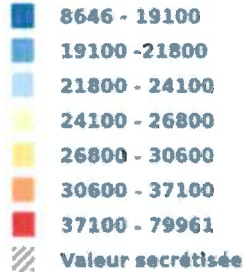
Données clés

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 36,8%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 14 650€
- Une proportion de familles monoparentales passée de 17% en 2010 à 29% en 2018 (contre 17% en 2018 à l'échelle de Val Parisis)
- Seuls 70% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle de Val Parisis)
- Part de la population sans diplôme en 2018 : 35% contre 18% à l'échelle de Val Parisis
- 23% de salariés en contrat précaire en 2018, proportion la plus élevée parmi les quartiers (contre 11% à l'échelle de Val Parisis). Une proportion ayant fortement augmenté au sein du quartier entre 2010 et 2018
- Des jeunes surreprésentés : 43% de personnes ont de moins de 25 ans en 2018 (contre 33% à l'échelle de Val Parisis)

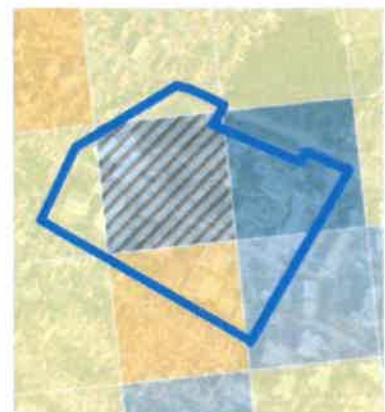
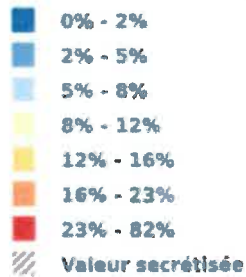
Données Filosofi 2019



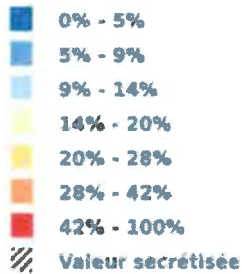
Niveau de vie en € par individu



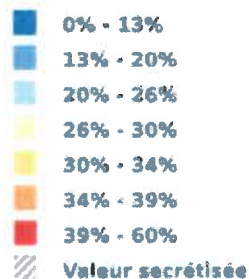
Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu globalement plus élevé que sur les autres quartiers pour la partie sud et ouest du périmètre ; mais néanmoins très faible sur l'ensemble de la zone Est de ce dernier, en particulier sur le territoire prioritaire avant l'élargissement de 2024.

- Un quartier marqué par une nette sur-représentation des familles parentales, en particulier sur toute la partie Est du périmètre, où la part de familles monoparentales dépasse 23%.

- Une part de jeunes de moins de 18 ans parmi la population hétérogène sur le territoire du quartier ; avec une zone Nord-Ouest particulièrement marquée par une part très faible de seniors parmi la population, et corolairement une part importante de personnes de moins de 18 ans (représentant plus d'1/3 de la population).

Forces et ressources

Sécurité

- Installation depuis 2022 du CLSPDR : favorise une approche collégiale des acteurs locaux autour de la sécurité, de la prévention de la délinquance et de la radicalisation
- Rappel à l'ordre : il permet au Maire de reprendre, sur accord du procureur de la République, les agissements des adultes et des mineurs susceptibles de porter atteinte au bon ordre à la sûreté, la sécurité et la tranquillité
- Le groupe de partenariat opérationnel (GPO) : il s'agit d'une instance animée par le chef de secteur nommé par la police nationale dont l'objectif est de recueillir les besoins de sécurité, d'élaborer des réponses transversales et de procéder à l'évaluation de ces dernières. Sur le territoire communal, le GPO réunit la Police municipale, la Police intercommunale, les bailleurs sociaux et le service Politique de la Ville
- Patrouilles régulières de la Police Municipale sur secteur (prévention et répression)
- Engagement de la commune dans la lutte contre les violences faites aux femmes : Permanences du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) au sein du CCAS et à l'espace Marianne labellisé France Services : permanences juridiques et psychologiques gratuites visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (via la lutte contre les violences sexistes et conjugales, le soutien à la parentalité et l'accès aux droits, etc.)
- Postes d'adultes-relais positionnés sur de la médiation (poste à pourvoir)
- Organisation de temps de réflexion sur les conduites à risques dès les classes de 6ème et 5ème

Cadre de vie et transition écologique

- Projets en faveur de la mobilité douce : aménagement de pistes cyclables, aménagement des trottoirs, intervention en faveur du savoir-rouler
- Réhabilitation récente de la résidence des Pins accompagnée d'un projet plus global de requalification urbaine du quartier Sainte-Honorine dont les 1^{ères} livraisons ont démarré en 2019 et dont la 3^{ème} phase est en cours, comprenant des projets immobiliers avec une mixité dans la typologie de logements (accession à la propriété et logements sociaux), une qualification des espaces extérieurs (sécurisation des espaces, parking aménagé, ...), l'arrivée de commerces et de services de proximité en bas d'immeuble
- Démolition de l'ancien centre social (passoire énergétique) et intégration des nouveaux locaux en rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble
- Accessibilité aux transports en commun facilitée (deux lignes et gare Beauchamp proche).
- Les loyers sont très modérés
- Nombreuses actions des MDH sur le tri des déchets, le réemploi, les écocistes, la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Existence d'une ressourcerie au sein des quartiers
- Organisation de diagnostics en marchant en présence de plusieurs acteurs dont la Police nationale et la Police municipale, les services techniques de la commune (voierie et espaces verts notamment)

Emploi

- Partenariat avec la Mission Locale
- Mise en place de clauses d'insertion
- Présence de l'association de prévention spécialisée sur le quartier

Education et culture

- L'espace Marianne se situe à 2km du QPV
- Centre social Georges-Pompidou
- Des actions et projets menés tout au long de l'année par les centres sociaux favorisant l'accès à la culture, à l'éducation et au vivre-ensemble
- Projet de démocratisation culturelle DEMOS en partenariat avec la Philharmonie de Paris (pratique instrumentale)
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour 30 enfants élémentaires et 15 collégiens
- Actions au sein des établissements scolaires dans le cadre de résidences d'artistes, d'écrivains, de projets d'Education artistique et culturelle
- Gratuité du théâtre à raison d'une fois par an pour toutes les classes et politique tarifaire des loisirs culturels selon quotient familial
- Equipements sportifs : plateau sportif ouvert, un gymnase et une salle de boxe réhabilités
- Organisation de l'accueil des élèves exclus
- Dispositifs d'accompagnement à la parentalité et d'aide aux parents (parents ressources) dans l'usage du numérique pour lutter contre la fracture informatique
- Le Conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF) : dispositif d'aide à la parentalité et à l'exercice de l'autorité parentale, instauré sur le territoire depuis 2016
- Projet d'installation d'un accueil petite enfance dans la 3^{ème} phase du projet immobilier

Santé

- Permanences de psychologues au CCAS et dans les MDH deux samedis par mois
- Pôle médical depuis 3 ans implanté sur le quartier Verdun-Plaine
- Antenne SOS médecin implantée sur le quartier des Lignières
- Ouverture de 2 cabinets de professions médicales / paramédicales au sein des locaux en rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble (l'un composé de 3 kinésithérapeutes et d'une sage-femme et l'autre d'un médecin généraliste, d'une infirmière, d'une psychologue clinicienne, d'un ostéopathe, d'un masseur kinésithérapeute).
- Présence de commerces : une boulangerie, une supérette et d'une pharmacie
- Actions prévention autour de la nutrition et du bien-être menées par la MDH
- Actions de lutte contre la précarité menstruelle
- Ecole municipale des sports (apprentissage de la natation pour lutter contre les noyades « *J'apprends à nager et aisance aquatique* » (accès au centre aquatique de la CAVP)
- Accès à la pratique sportive, découverte sportive, culturelle vers le « vivre ensemble »
- Démocratisation de la pratique sportive féminine notamment sur les terrains en accès libre « la place des filles » ;
- Liens avec le milieu associatif pour une pérennité et une diversité de la pratique)

- Les éducateurs sportifs interviennent dans le milieu scolaire et extrascolaire sur l'apprentissage du vélo, les gestes du savoir rouler à vélo jusqu'au bloc 3 rouler en circulation – sensibilisation à la sécurité routière (port du casque avec tous engins)

Faiblesses

- Une mobilité résidentielle plutôt faible au regard des indicateurs de l'INSEE
- Manque de mixité sociale qui favorise le communautarisme

Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

Sécurité	<p>Sécuriser les espaces publics et résidentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser la prévention spécialisée et les éducateurs pour travailler sur le volet prévention /insertion • Lutte contre les trafics et les occupations des parties communes intérieures pour préserver la tranquillité et la sécurité résidentielles
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réappropriation des espaces par les habitants • Favoriser des actions autour des mobilités douces • Soutenir une mixité sociale dans l'habitat • Diversifier l'offre de services et de commerces de proximité • Mettre en place une GUSP formalisée
Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des jeunes et des familles : éducation, animation culturelle et sportive, offre de loisir. • Mettre en place une CPO sur des actions culture et sport pour une politique publique intégrée participant du bien vivre ensemble • Réflexion autour d'un projet de médiathèque hors les murs • Volonté de renforcer la sortie des jeunes vers le conservatoire à l'issue du dispositif DEMOS • Favoriser l'appropriation de l'offre des équipements culturels de proximité (médiathèque, micro-folie, conservatoire, théâtre)
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à une meilleure coordination de tous les dispositifs • Capter / mobiliser des jeunes risquant d'entrer en rupture par le biais d'une meilleure coordination et de moyens plus contraignants • Poursuivre le soutien scolaire : étendre le dispositif CLAS aux lycéens (difficultés toutefois pour mobiliser de nouveaux bénévoles) • Renforcer le travail avec les établissements scolaires du quartier sur la question de la réussite éducative • Renforcer et développer les actions de soutien à la fonction parentale en mobilisant les MDH et le Conseil des devoirs et des familles et tout dispositif visant à la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire • Favoriser l'appropriation des dispositifs jeunesse existants dans la commune en passant notamment par une meilleure identité visuelle/physique du service

Emploi	<ul style="list-style-type: none">• Faciliter/développer le partenariat avec le lycée Louis Juvet• Déployer les chantiers éducatifs, mobiliser les clauses d'insertion• Travailler étroitement avec la Mission locale• Mener de nouvelles actions en faveur de l'émancipation des femmes (aides au permis de conduire notamment)• Développer l'aller-vers
Laïcité	Action transverse à toutes les politiques publiques menées par la collectivité et en direction des associations
Santé	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des actions de prévention sur la santé nutritionnelle et la santé mentale par le biais d'un partenariat entre la chargée de prévention santé et les MDH / les CLS/CLSM de l'agglomération• Suivre le projet de piscine olympique co-financée par l'agglomération

Projets développés (détails en annexes)

Les Sarments et les Nérins – Jean Bouin – Commune de TAVERNY



Données clés

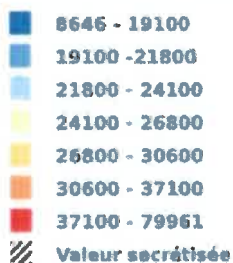
Les données suivantes n'intègrent pas encore la partie du quartier Jean-Bouin.

- Un taux de pauvreté qui s'élève à 29,1%
- La médiane du revenu par unité de consommation est de 16 870€
- 42% de familles monoparentales en 2018, en tête des QPV (contre 17% à l'échelle de Val Paris). Une typologie de famille de plus en plus représentée.
- Seuls 68% des ménages disposent d'une voiture (contre 84% à l'échelle de Val Paris)
- Une très forte **baisse du taux d'emploi entre 2010 et 2018** (respectivement 65% et 55%), la plus forte enregistrée parmi les QPV de Val Paris
- 19% de salariés en contrat précaire en 2018 (contre 11% à l'échelle de Val Paris)

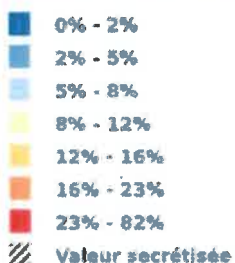
Données Filosofi 2019



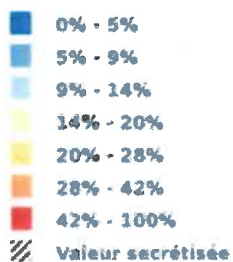
Niveau de vie en € par Individu



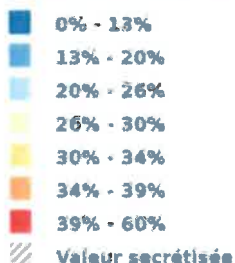
Part des familles monoparentales



Part des individus de plus de 65 ans



Part des individus âgés de 0 à 17 ans



Les idées clés :

- Un niveau de vie par individu globalement faible sur le territoire du quartier, en particulier au sud de ce dernier (sur le secteur Jean Bouin ayant intégré la nouvelle géographie prioritaire en 2024), où ce dernier est inférieur à 19 100€.
- Un quartier marqué par une nette sur-représentation des familles parentales, en particulier sur toute la partie nord du périmètre, mais également à l'extrême ouest du secteur Jean Bouin.
- Un quartier avec une part d'individus de plus de 65 ans parmi la population sensiblement plus importante que sur les autres quartiers de la CAVP (globalement supérieure à 9%, à l'exception d'une zone au nord du périmètre) et n'étant pas marqué par une sur-représentation du nombre de jeune parmi la population, à l'exception de l'extrême-ouest du périmètre.

Forces et ressources

Sécurité

- Installation depuis 2022 du CLSPDR : favorise une approche collégiale des acteurs locaux autour de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, et de la sécurité
- Rappel à l'ordre : il permet au Maire de reprendre sur accord du procureur de la République les agissements des adultes et des mineurs susceptibles de porter atteinte au bon ordre à la sureté, la sécurité et la tranquillité
- Patrouilles sur secteur (prévention et répression)
- Mise en place d'une antenne de police de proximité
- Postes d'adultes-relais positionnés sur de la médiation (poste à pourvoir)
- Organisation de temps de réflexion sur les conduites à risques dès les classes de 6ème et 5ème
- Engagement de la commune dans la lutte contre les violences faites aux femmes :
- Permanences du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) au sein de l'Espace Marianne labellisé France Services) : permanences juridiques et psychologiques gratuites visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (via la lutte contre les violences sexistes et conjugales, le soutien à la parentalité et l'accès aux droits, etc.)

Cadre de vie et transition écologique

- Réhabilitation faite en 2022 aux Sarments et à Jean Bouin et prévue aux Nérins à venir
- Nombreuses actions des MDH sur le tri des déchets, le réemploi, les écogestes, la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Existence d'une ressourcerie au sein des quartiers
- Organisation de diagnostics en marchant en présence de plusieurs acteurs dont la Police nationale et la Police municipale, les services techniques de la commune (voierie et espaces verts notamment)
- Programme immobilier « Carré Millésime » livré en 2019 avec une diversité de l'offre de logement (logement social avec différentes typographie et logement en accession à la propriété) et des commerces de proximité en bas d'immeuble

Emploi

- Création d'un micro-crèche AVIP au sein du quartier
- Partenariat avec la Mission Locale
- Mise en place de clauses d'insertion
- L'association de prévention spécialisée est installée dans ce quartier (locaux mis à disposition par la commune)

Education et culture

- Service Jeunesse qui met en place de nombreux dispositifs à destination de tous les jeunes (quartiers et hors quartiers)
- Des actions et projets menés tout au long de l'année par les centres sociaux favorisant l'accès à la culture, à l'éducation et au vivre-ensemble
- Dispositif CLAS pour 24 enfants élémentaires et 24 collégiens

- Actions au sein des établissements scolaires dans le cadre de résidences d'artistes, d'écrivains, de projets d'Education Artistique et Culturelle.
- Dispositifs d'accompagnement à la parentalité et d'aide aux parents (parents ressources) dans l'usage du numérique pour lutter contre la fracture informatique
- Le conseil pour les droits et les devoirs des familles (CDDF) : dispositif d'aide à la parentalité et à l'exercice de l'autorité parentale, instauré sur le territoire depuis 2016
- Organisation de l'accueil des élèves exclus
- Classes orchestres et classes chorales dans toutes écoles
- Gratuité du théâtre à raison d'une fois par an pour toutes les classes et politique tarifaire des loisirs culturels selon quotient familial
- Ouverture d'un espace culturel « Micro-Folie » au cœur du quartier
- L'espace Marianne se situe à 300m du QPV
- Des équipements sportifs avec un plateau en accès libre

Santé

- Permanences de psychologues au CCAS et dans les MDH deux samedis par mois
- Actions prévention autour de la nutrition et du bien être
- Pôle médical depuis 3 ans implanté sur le quartier Verdun-Plaine
- Antenne SOS médecin implantée sur le quartier des Lignièrès
- Actions de lutte contre la précarité menstruelle
- Ecole municipale des sports (apprentissage de la natation pour lutter contre les noyades « *J'apprends à nager et aisance aquatique* » (accès au centre aquatique de l'agglo)
- Accès à la pratique sportive, découverte sportive, culturelle vers le « vivre ensemble »
- Démocratisation de la pratique sportive féminine notamment sur les terrains en accès libre « la place des filles »
- Liens avec le milieu associatif pour une pérennité et une diversité de la pratique.)
- Les éducateurs sportifs interviennent dans le milieu scolaire et extrascolaire sur l'apprentissage du vélo, les gestes du savoir rouler à vélo jusqu'au bloc 3 rouler en circulation – sensibilisation à la sécurité routière (port du casque avec tous engins)
- Présence d'une pharmacie en bas d'immeuble (sur le projet Millésime), d'une boulangerie et d'une supérette



Faiblesses

- Une population vieillissante avec une forte représentation des personnes de 75 ans et plus
- Les familles monoparentales sont fortement représentées, ce qui implique des enjeux de réponse à leurs besoins, notamment en matière de modes de garde, préventions des risques de précarisation, etc.
- **Problèmes de nuisances liés à l'occupation des parties communes des résidences** : nuisances sonores, appropriation excluante de l'espace
- Perception d'un sentiment d'insécurité chez certains habitants
- Manque de mixité sociale qui engendre le communautarisme sur les Sarments.
- Un grand nombre de locataires sont demandeurs de logements pour changer de quartier
- Absences de services municipaux et de commerces de proximité sur Jean Bouin



Vision pour le quartier

Résultats attendus en matière de :

Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter les habitats collectifs (éviter l'effet « vitre brisée ») et porter des projets immobiliers de diversification en faveur de la mixité sociale mais aussi limiter les regroupements • Mobiliser la prévention spécialisée et les éducateurs pour travailler sur le volet prévention /insertion • Lutter contre les dégradations et les incivilités • Enjeu de sécurité sur Jean Bouin • Lutte contre les trafics 	
Cadre de vie et transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les bailleurs sociaux au développement de solutions structurantes et répondant à la réalité des besoins : amélioration de l'habitat, développement d'énergies renouvelables (ex : panneaux solaires) • Favoriser la mixité sociale : vers l'extérieur du quartier et avec les communes voisines • Favoriser le maillage partenarial autour des thématiques de lien social, tranquillité et sécurité • Lutter contre les déchets déposés dans l'espace public • Enjeu lié à la définition des usages et d'appropriation espaces publiques • Mettre en place d'une GUSP formalisée • Favoriser la mobilité sociale/résidentielle sur Jean Bouin (logements sur-occupés) • Intégrer les enjeux de sécurité et de transition écologique (isolation thermique) dans les projets de réhabilitation 	
Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une CPO sur des actions culture et sport • Réfléchir autour d'un projet de médiathèque hors les murs • Volonté de renforcer la sortie des jeunes vers le conservatoire à l'issue de la classe orchestre existante sur l'école élémentaire R. Goscinny • Favoriser l'appropriation de l'offre des équipements culturels de proximité (médiathèque, micro-folie, conservatoire, théâtre) 	
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à une meilleure coordination de tous les dispositifs • Capter / mobiliser des jeunes risquant d'entrer en rupture par le biais d'une meilleure coordination et de moyens plus contraignants • Renforcer les actions de soutien à la fonction parentale en mobilisant les MDH et le Conseil des droits et devoirs des familles et tout dispositif visant à la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire • Poursuivre le soutien scolaire : étendre le dispositif CLAS aux lycéens (difficultés toutefois pour mobiliser de nouveaux bénévoles) • Favoriser l'appropriation des dispositifs jeunesse existants dans la commune en passant notamment par une meilleure identité visuelle/physique du service • Renforcer le travail avec les établissements scolaires du quartier 	

Emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer les chantiers éducatifs, mobiliser les clauses d'insertion • Réfléchir à la création d'une action jeunesse CPO • Travailler étroitement avec la Mission locale • Renforcer les actions communes avec les bailleurs : permettre le support d'activité des salariés en insertion pour permettre la montée en compétence des personnes • Développer l'aller-vers • Mener de nouvelles actions en faveur de l'émancipation des femmes (aides au permis de conduire notamment) • Augmenter les places en crèche
Laïcité	Action transverse à toutes les politiques publiques menées par la collectivité /et en direction des associations
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de prévention sur la santé nutritionnelle et la santé mentale par le biais d'un partenariat entre la chargée de prévention santé et les MDH - les CLS/CLSM de l'agglomération • Suivre le projet de piscine olympique co-financée par l'agglomération



Projets développés (détails en annexes)



3 - Gouvernance du Contrat

3.1. Organisation des instances

Le Contrat de Ville est un outil de mise en œuvre de la Politique de la Ville et de différents acteurs qui agissent dans ce champ à l'échelle intercommunale. Afin de permettre son bon fonctionnement durant toute la durée de contractualisation, celui-ci doit se doter d'un système de gouvernance adapté.

Les instances de pilotage et d'animation du Contrat

L'EPCI est en position de « chef de file », c'est-à-dire en charge du pilotage et de la bonne réalisation du Contrat de Ville. Il en découle, en cohérence avec la circulaire du 4 janvier 2024, plusieurs instances qui participent à sa gouvernance :

- **Le Comité de pilotage** : il est un organe politique et décisionnaire du Contrat de Ville. Il réunit l'ensemble des institutions signataires du Contrat ainsi que les partenaires associés. Il se tiendra au moins une réunion annuelle copilotée par l'Etat, la CAVP et les communes dont les élus de secteur. Il décidera des grandes orientations du Contrat de Ville, suivra sa mise en œuvre et son évaluation.
- **Le Comité technique** : il est composé de différents techniciens représentant les membres du Comité de pilotage, dont les instances de représentation des habitants (Conseils citoyens, etc.). Il s'organise en amont du Comité de Pilotage afin de préparer les décisions qui y seront prises et les documents nécessaires à cet effet : analyse des résultats de l'année écoulée, état d'avancement des opérations, niveau d'engagement des moyens financiers, propositions d'arbitrage et de choix stratégiques.
- **Les groupes de travail** : ils sont composés des équipes projet Politique de la Ville du territoire et des partenaires associés selon les besoins.
- **La réunion annuelle** : elle est un temps fort de l'action partenariale du Contrat de Ville qui peut prendre la forme d'un séminaire. Elle permet à tous les acteurs institutionnels ou non de la Politique de la Ville de se rencontrer, d'échanger et de travailler sur des ateliers thématiques.

Cette organisation permet à la Communauté d'Agglomération Val Parisis de travailler en étroite collaboration avec les 7 communes en Politique de la Ville de l'EPCI.

En vue de cette nouvelle contractualisation, les différentes circulaires et instructions de l'Etat apportent plusieurs changements qu'il faudra prendre en compte dans l'articulation entre les acteurs. L'objectif de 50% minimum de conventions conclues sous forme de convention pluriannuelles d'objectifs (CPO), notamment pour les associations locales, renforce le rôle des chefs de projets Politique de la Ville en tant qu'animateurs de proximité.

Les attendus en direction des chefs de projet Politique de la Ville, des partenaires signataires et de la communauté d'agglomération

Le rôle des chefs de projets Politique de la Ville peut se décliner selon les attributions suivantes :

- En proximité (échelle de la commune, des quartiers) : coordonner et animer les réseaux de partenaires mobilisés dans le cadre du Contrat de Ville ;
- Organiser et garantir le bon fonctionnement et l'animation des instances de participation citoyenne à l'échelle des quartiers ;
- Apporter un appui technique auprès des porteurs de projets, notamment sur le montage de projets et la mobilisation des crédits de financement, tout en veillant à la faisabilité technique et financière et le suivi des orientations fixées dans le Contrat de Ville ;
- Se faire le relais des acteurs locaux au niveau intercommunal ;
- Mettre en place et suivre les dispositifs d'évaluation des projets.

A l'échelle de la Communauté d'agglomération, l'animation du Contrat de Ville passera, avec l'appui de l'Etat, par :

- L'organisation, l'animation des instances de pilotage de la Politique de la Ville ;
- Le pilotage de la programmation (appel à projets Contrat de Ville, suivi des CPO...) ;
- La mobilisation des partenaires signataires et la coordination des politiques de droit commun ;
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Contrat de Ville en s'assurant de l'accès aux données et indicateurs signifiants auprès des partenaires (collectivités, CAF, Conseil Départemental, bailleurs, Education Nationale, etc.)
- L'appui aux communes et l'animation d'espaces d'échanges de bonnes pratiques et de co-construction de projets ;
- L'organisation d'un séminaire annuel regroupant les principaux acteurs du Contrat de Ville.

Par ailleurs, du fait du nouveau cadre étatique mais aussi en retour aux constats des communes sur le manque de lisibilité et de coordination entre les acteurs, nous pouvons définir le rôle des signataires du contrat selon les attributions suivantes :

- Participer aux instances intercommunales liées au Contrat de Ville et à la Politique de la Ville en général ;
- Agir en faveur de la mobilisation renforcée du droit commun ;
- Participer au suivi et à l'évaluation des projets engagés dans le cadre du Contrat de Ville – notamment via le sujet des moyens de droit commun engagés par leur institution sur les quartiers ;
- Remonter et partager l'information au niveau intercommunal.

3.2. Participation des habitants

Les formats actuels de participation citoyenne

A l'échelle de Val Parisis, les communes entretiennent et favorisent le développement des instances de participation citoyenne dans leurs quartiers. Voici quelques exemples de pratiques mises en place dans les différentes communes :

Commune	Outils et moyens mis en place en faveur de la participation citoyenne
Ermont	<ul style="list-style-type: none"> • Service de Démocratie de Proximité • Mise en place un dispositif d'élus et d'habitants référents sur la ville, découpée en 10 périmètres
Franconville-la-Garenne	<ul style="list-style-type: none"> • Des Conseils de quartiers actifs • Organisation de diagnostics en marchant par les élus
Herblay-sur-Seine	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Conseil citoyen • Organisation de diagnostics en marchant • Conseils de quartier
Montigny-lès-Cormeilles	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de diagnostics en marchant • Elaboration d'un questionnaire • Organisation d'une réunion de restitution des questionnaires • Démarche d'invitation des habitants à participer aux différents projets mis en œuvre par le GUSP • 1 Conseil citoyen des Francs créé en association • Un atelier-local de concertation sur le projet de centre-ville situé aux abords directs du QPV • Des cafés des associations réguliers
Pierrelaye	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Conseil citoyen • Organisation de diagnostics en marchant
Sannois	<ul style="list-style-type: none"> • Un Conseil citoyen et déploiement d'une Maison du projet (appel à un cabinet sur la concertation NPNRU) • Une approche qui privilégie l'aller-vers les habitants dans les centres sociaux ou pendant des événements organisés sur la commune • Un questionnaire réalisé et distribué par le biais de l'antenne jeunesse, l'ALSH et le Conseil Citoyen • 2 associations de quartier
Taverny	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Conseil citoyen et 2 Maisons des habitants • Des instances de concertation et de participation : conseil municipal des jeunes, conseil des seniors, conseil ville vie handicap, conseils de quartiers • Des temps de rencontre Maire-jeunes • Des matinales réservées aux associations sur des thématiques variées (laïcité, etc.)

- Le cadre national : l'instruction du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des Contrats de Ville

L'instruction souligne l'importance du caractère local des formats de participation des habitants, qui devront être définis selon les spécificités des quartiers.

Les principes et les enjeux de la concertation citoyenne sur les quartiers prioritaires de la CA Val Parisis

Plusieurs enjeux ont été soulevés pour garantir un fonctionnement efficient de la participation citoyenne :

- **S'appuyer sur les spécificités et instances existantes** dans les communes pour mettre en place une participation citoyenne :
 - Mobiliser les collectifs d'habitants structurés sur les quartiers, les associations, les conseils de quartier, les amicales de locataires ou encore les conseils citoyens pour faire remonter les besoins et les attentes des habitants.
 - Associer les habitants au suivi de la programmation du Contrat de Ville (AAP Contrat de Ville, suivi des CPO...)
 - Déployer, sur chaque quartier, en lien avec les démarches de GUSP des temps de diagnostic en marchant avec les habitants.
- **Repenser les leviers et les outils de la concertation :**
 - Déployer de nouveaux modes de captation des habitants et citoyens : renforcement de l'aller-vers (ex : porte à porte, distribution de tracts, boitage, animations en pieds d'immeuble, camion de la concertation...), démarches innovantes...
 - Ouvrir les formats de communication sur les projets pour mieux rendre compte des actions engagées : formats vidéo / micro-trottoir, organisation de « forums des projets », travail sur la mémoire...
- **Permettre des temps d'échange à l'échelle intercommunale entre les habitants et associations des différents quartiers** (ex : installation d'une instance de concertation citoyenne intercommunale, organisation d'assises locales de la Politique de la Ville, organisation d'une soirée de présentation des projets Politique de la Ville, association des habitants de tous les quartiers...)
- **Accompagner la montée en compétence des habitants** : formation à la construction et au financement de projets, formation à destination des bénévoles, travail autour de la promotion de la citoyenneté...
- **Déployer une ingénierie et une animation en adéquation avec les ambitions de concertation** : identification d'agents référents sur les enjeux de participation, installation d'une instance dédiée...

3.3. Les moyens et les leviers financiers pour les quartiers

La programmation du Contrat de Ville : l'appel à projets et les Conventions pluriannuelles d'objectifs

La programmation des actions et l'allocation des crédits Politique de la Ville peuvent entre autres être établis sous deux formes : les conventions pluriannuelles d'objectifs et l'appel à projets du Contrat de Ville et les co-financements associés.

Dans le cadre de nouveau Contrat de Ville, les partenaires ont identifié plusieurs enjeux dans le but d'optimiser le fonctionnement de l'appel à projet :

- **Avoir une visibilité sur l'ensemble des projets menés et financés pour éviter de doubler les actions :**
 - Favoriser une meilleure identification des moyens de droit commun
 - Favoriser la complémentarité et l'interconnaissance entre les porteurs de projets afin d'échanger autour des pratiques et de l'offre de droit commun, de favoriser les partenariats et de faire connaître les financeurs éventuels
 - Travailler des actions au niveau de la CAVP pour coordonner l'ensemble des outils de la programmation
 - Assurer une meilleure coordination entre la programmation Politique de la Ville et le plan d'action TFPB
 - Développer une approche partenariale / multi-services dans l'instruction des projets pour favoriser la transversalité, le relai vers le droit commun
- **Faciliter les démarches :**
 - Affiner le fonctionnement d'utilisation de la plateforme Dauphin
 - Mettre en place un accompagnement des associations sur le volet budgétaire et leur donner les clés de compréhension d'un projet
 - Accompagner les publics qui voudraient s'organiser en association
- **Assurer la mobilisation des habitants dans la réflexion des actions à mettre en place et leur implication**
 - Organiser des temps de concertation avec les habitants et associer les habitants à la sélection et à l'évaluation des projets de la programmation
 - Associer les habitants au bilan des actions du Contrat de Ville

Les moyens de droit commun

Les partenaires signataires du présent Contrat, en particulier les pilotes des différentes actions s'engagent à assurer le suivi des moyens qu'ils engagent en direction des quartiers pour répondre aux enjeux des QPV.

Les services de l'agglomération déploieront dans le cadre du pilotage du Contrat de ville, un répertoire des actions et moyens de droit commun destiné à faciliter la mobilisation de ces différents leviers pour la construction d'action en direction des QPV.

Les poches de pauvreté

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 donne la possibilité aux collectivités en lien avec l'Etat local d'une souplesse dans les moyens d'intervention. Ainsi, les collectivités ont pu évoquer, durant des échanges autour de la géographie prioritaire, des poches de pauvreté situées hors des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ces quartiers, à titre expérimental, pourront se voir allouer une part des crédits de la Politique de la Ville dans le cadre du Contrat de Ville (2,5% maximum des crédits départementaux).

Ces poches de pauvreté seront objectivées par la similitude de situation avec les QPV. L'intervention sera précisée dans sa nature en prenant en compte la mobilisation du droit commun, par exemple, par les crédits prévus dans le cadre du Pacte des Solidarités.

Le soutien sera ponctuel et alloué annuellement.

Ces poches de pauvreté sont définies pour 3 ans par les services de l'Etat avec les communes concernées et pourront être reconduites ou non par la suite.

A date de la rédaction de ce Contrat de Ville, plusieurs poches de pauvreté ont été identifiées.

Il s'agit de :

- **Pierrelaye :**
 - **Le Petit Bois :** Rue Aimé Viennet, Rue de Malassi et Chemin piéton
- **Sannois :**
 - **Les Loges :** Rue Jean Moulin, Rue des Loges, Rue Louis Gillet, Place Auguste Rodin, Mail Paul Verlaine, Rue Marcel Pagnol, Impasse des Loges, Allée Arthur Rimbaud
 - **Le Moulin :** Route du Fort, Rue du Grand Prieur, Rue Jacques Desforges, Rue Albert Camus, Rue Michel Gourdechaux, Rue Maurice Bertrand, Rue Romain Rolland
- **Herblay-sur-Seine :**
 - **Le Village :** 3 chemin de Montigny, 2 à 8 rue Molière, 16 à 20 rue Molière, Pair 22 à 32 rue Molière, 10 à 14 rue Molière

Des présentations détaillées de ces territoires sont disponibles en annexe.

Tout autre quartier précarisé du territoire Val Parisis pourra faire l'objet d'une étude approfondie en annexe tels que le quartier des Dures Terres et Les Franchises à Eaubonne.

3.4. Evaluation du Contrat

Le Contrat de Ville fera l'objet d'une évaluation annuelle. Cette évaluation intégrera plusieurs dimensions :

Evaluation	Contenu	Responsable	Format / outil
Suivi de la programmation	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi financier et par thématique des actions soutenues par l'appel à projets • Suivi des co-financements au Contrat de Ville • Nb. et % de CPO 	<ul style="list-style-type: none"> • CA de Val Parisis • Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de bord de l'AAP • Fichier CERFA dépôt de dossiers
Suivi des résultats et de l'impact des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du nombre et du profil des bénéficiaires des actions (AAP, CPO) • Appréciation des effets des actions sur les bénéficiaires • Suivi des CPO 	<ul style="list-style-type: none"> • Porteurs de projets • Lorsque jugé pertinent : CA Val Parisis, référent communaux, représentants des services de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilans annuels des porteurs de projets • Le cas échéant : temps de restitution spécifiques
Suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'avancement du plan d'action • Suivi des indicateurs des fiches actions • Renseignement des indicateurs : Pilotes des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Référents communaux • CA de Val Parisis : consolidation et bilan à mi-parcours (2027) 	<ul style="list-style-type: none"> • Remontées des pilotes (indicateurs) • Support de synthèse (consolidation) • Réunion annuelle
Observation	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de la situation socio-démographique des quartiers • Evolution des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse quantitative : CA Val Parisis • Analyse qualitative : CA Val Parisis sur la base des remontées des communes et délégués du préfet 	<ul style="list-style-type: none"> • Portraits de quartiers à réactualiser « au fil de l'eau »

4. Signatures

Le Préfet du Val d'Oise
Mr. Philippe COURT

Le Président de la Communauté
d'Agglomération
Mr. Yannick BOËDEC

Le Maire d'Ermont
Mr. Xavier HAQUIN

Le Maire de Franconville-la-Garenne
Mr. Xavier MELKI

Le Maire d'Herblay-sur-Seine
Mr. Philippe ROULEAU

Le Maire de Montigny-lès-Cormeilles et
Vice-Président à la Politique de la Ville
Mr. Jean-Noël CARPENTIER

Le Maire de Pierrelaye
Mr. Michel VALLADE

Le Maire de Sannois
Mr. Bernard JAMET

La Maire de Taverny
Mme. Florence PORTELLI

Le Procureur de la République
Mr. Eric CORBAUX

La Présidente du Conseil
Départemental
Mme. Marie-Christine CAVECCHI

La Présidente du Conseil Régional d'Île
de France
Mme. Valérie PÉCRESSE

L'inspecteur d'Académie et Directeur
académique de l'Education nationale
Mr. Olivier WAMBECKE

La Directrice de la Délégation
Départementale
Mme. Laureen WELSCHBILLIG

Le Directeur Régional Île de France de
la Caisse des Dépôts et Consignations
Mr. Richard CURNIER

La Directrice Générale de la Caisse
d'Allocations Familiales du Val d'Oise
Mme. Christelle KISSANE

Le Directeur Général de France Travail
Mr. Thibaut GUILLUY

Le Directeur Général de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie
Mr. Thomas FATÔME

Les bailleurs sociaux

La Directrice Générale de Val d'Oise
Habitat
Mme. Séverine LEPLUS

Le Directeur Général d'Erigère
Mr. Stanislas JOBBÉ DUVAL

La Directrice Générale de Immobilière
3F
Mme. Valérie FOURNIER

Le Directeur Général du Groupe ICF
Habitat - La Sablière
Mr. Romain DUBOIS

Le Directeur Général d'Adoma
Mr. Emmanuel BALLU

Le Directeur Général de Seqens
Mr. Stéphane DAUPHIN

Le Directeur Île-de-France de 1001 Vies
Habitat
Mr. Nicolas BRUNET

Directeur Général de CDC Habitat
Mr. Clément LECUIVRE

Le Responsable d'Agence Territoriale
du Val d'Oise de LOGIREP
Mr. Thomas ROGER